Onzième Année N° 501 — Le Numéro DIX Centimes — Vendredi 12 Juillet 1912

LYON UNIVERSITAIRE

UNION DES UNIVERSITÉS

Aix, Besançon, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier

HEBDOMADAIRE, PARAISSANT LE VENDREDI

ABONNEMENTS : Un An..... 7 fr. — Six Mois..... 4 »

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal

ADMINISTRATION et RÉDACTION : Rue Stella, 3, LYON

PRÈS LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

Téléphone 15-39 ◆ Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus ◆ Téléphone 15-39

Adresser Lettres et Mandats à M. l'Administrateur DU "LYON UNIVERSITAIRE"

Adresser les Manuscrits au Secrétaire de la Rédaction

A LA MATERNELLE

*M. Léon Frapié, l'historien des gosses, a fait récemment à l'*Université des Annales, *une conférence sur « la Maternelle ». Rarement le chantre des marmots et des loupiots n'a fait preuve d'une observation et d'une sensibilité aussi aiguës. Il faudrait publier cette conférence en entier ; nous en extrayons les deux anecdotes suivantes :*

La campagne ! quel paradis lointain, inaccessible pour nos marmots anémiques ! Cependant, il existe de rares privilégiés qui en ont goûté les jouissances. Ceux-là n'ont qu'un signe à faire, dans la cour de récréation, pour réunir autour d'eux un auditoire passionné. Il faut entendre Polyte raconter son passage à la colonie scolaire.

« La campagne, c'est des rues où y a pas de maisons, pas de ruisseaux pour barbotter, pas de sergents de ville pour te courir après et pas de trottoirs pour ramasser les bouts de cigarette. On n'a mis là-dedans que de l'herbe et des arbres. Tu vois une espèce de marronnier, tu lances une pierre ; au lieu de marrons, qu'est-ce qu'il tombe ? Des pommes tu te les enfonces. Un peu plus loin, t'en vois un autre. T'as pas de pierres. Vivement, tu défais ton soulier. Qu'est-ce qu'il tombe ? Des poires. Tu te les enfonces. Tout de même, y a des maisons dans un endroit qui s'appelle : le village. C'est là qu'on a mis la colonie. La boîte est tellement grande qu'il y a des lits pour tout le monde ! On a jamais vu ça, un lit par personne ! Alors, tout seul, dans des vrais draps, même pas de punaises, tu peux pas dormir.... Ça te change trop.

« Des bonnes femmes nous attendaient à la colonie. V'là qu'elles ont levé les bras en l'air :

« — Ah ! mon Dieu, qu'ils sont maigres ! Nous allons bien vite vous rassasier, mes enfants !

« On s'est regardé avec les camarades. Mince d'ouvrage pour nous rassasier ! On n'a jamais arrêté d'avoir faim depuis qu'on est vivant !

« Les bonnes femmes nous ont servi de la soupe et du bœuf et pis elles ont demandé :

« — En voulez-vous encore ?

« On n'a pas répondu, mais on est resté correct en guignant sur le côté pour signifier :

« — Approchez-le un peu vot'bœuf, vous verrez ce qu'on va y mettre comme coup de mâchoire.

« Elles nous en ont redonné, on se l'est enfoncé. Elles nous en ont redonné encore, on se l'est encore enfoncé. Puis, on s'est enfoncé tous les légumes, tout le pain, le fromage, les confitures, les cornichons, la moutarde, tout ce qu'il y avait dans la maison. Et on restait encore à guetter, bien corrects. Il a fallu que les bonnes femmes nous disent de partir de la table : et elles nous regardaient d'un air effrayé et elles n'ont plus parlé de nous rassasier ».

***

Voici la seconde anecdote :

Tous les enfants ont, au suprême degré, un sentiment du juste qui fait partie de leur instinct de conservation. Ils devinent la nécessité d'une force qui maintienne, envers et contre tous, l'équilibre du bien sur la terre. C'est pourquoi la plus grande partie des leçons, à l'école maternelle, consiste en récits propres à soutenir ce goût de la justice qui va, chez les petits auditeurs, jusqu'à leur faire aimer le merveilleux, jusqu'à leur faire réclamer un idéal de beauté morale dépassant la vérité ou la possibilité ordinaire.

Mlle Jeanne a imaginé un excellent moyen de choisir les données de ses leçons orales.

— Mes enfants, dit-elle, je vais vous raconter ce que vous voudrez. Allons que l'un de vous lève la main pour me demander une histoire, à son idée.

Or, les enfants possèdent cette intuition d'art, qu'il faut « un méchant » dans une histoire. Eh bien ! presque toujours, ce « méchant » n'est autre que le donneur de sujet lui-même. Oui, l'enfant choisit comme thème l'exposé d'une chose mauvaise qu'il craint de faire ! Pour chasser la tentation du mal, il découvre cet admirable remède : s'en faire dire les conséquences déplorables.

Récemment, Totor, qui traîne volontiers dans les rues, et arrive souvent en retard, exprime le désir d'entendre l'histoire « du vilain Maurice qui s'était sauvé de l'école ».

Mlle Jeanne montre un jeune écolier toujours amené et repris par sa maman et qui, une fois, profitant de ce que les ouvriers font une réparation au portail de la cour, se faufile derrière eux pendant la récréation et s'esquive à l'insu de tout le monde.

Elle montre, ensuite, l'institutrice constatant avec désespoir que Maurice a disparu. Elle en vient à l'injustice qui résultera de cette disparition.

Ce sera épouvantable quand la maman du petit Maurice viendra le chercher et qu'elle répétera toute tremblante :

— Mademoiselle, rendez-moi mon enfant !

Madame la directrice sera appelée et elle se fâchera terriblement :

— Mademoiselle, qu'avez-vous fait du petit Maurice ? Vous êtes responsable des enfants ! Vous êtes une mauvaise instititrice, vous ne faites pas attention à vos élèves et vous ne les aimez pas !

Quelle injustice ! Mademoiselle aime bien le petit Maurice, elle l'a toujours bien soigné et ce n'est pas sa faute si ce méchant enfant s'est sauvé.

A cet endroit du récit, les figures des auditeurs se crispent, on entend des suffocations ; il n'est que temps qu'un sergent de ville ramène Maurice à l'école.

La narratrice laisse respirer un peu son héroïne, mais, cependant, elle lui fait prononcer cette phrase douloureuse :

— Pourquoi Maurice s'est-il sauvé ? Il ne m'aime donc pas ?

A ces mots, Totor, le donneur de sujet, se sent atteint particulièrement : il entrevoit que Mademoiselle, dans l'histoire, va se mettre à pleurer ; il ne supportera pas cette nouvelle injustice. Il interroge sa conscience et, bientôt, il lève la main pour crier cette explication :

— Ce jour-là, Mademoiselle était fatiguée, oh ! très fatiguée. Maurice s'est sauvé parce qu'il l'aimait bien pour en faire un de moins à garder et qu'elle soit moins fatiguée.

NOS HOPITAUX

Inauguration de la Salle Alexis Chavanne

Mme veuve Alexis Chavanne a donné récemment cent mille francs pour les malades des hospices, en mémoire de son mari, ancien médecin des hôpitaux, ancien député et président du conseil municipal.

Par une touchante attention on a donné le nom d'Alexis Chavanne à une salle de l'Hôtel-Dieu, une de celles où il exerça longtemps et avec la plus vive générosité de cœur ses fonctions de médecin des pauvres.

Cette salle située sous le petit Dôme forme la branche nord des quatre salles en croix qu'on appelle en langage hospitalier les « Quatre-Rangs » ou les « Quatre Femmes ». Elle est actuellement l'objet de réfections importantes et l'on inaugurait seulement, hier, la plaque de marbre placée à l'entrée et qui porte les noms de la bienfaitrice et du bienfaiteur.

La cérémonie fut très simple et très émouvante.

Mme veuve Chavanne fut reçue par M. Caillemer, président du conseil d'administration des Hospices et de nombreux amis et anciens disciples d'Alexis Chavanne.

M. Caillemer dit en fortes et cordiales paroles la reconnaissance des malades pour le beau geste généreux de Mme Chavanne. La mémoire du grand homme de bien que fut Alexis Chavanne ne pouvait être plus noblement affermie au cœur des Lyonnais.

Le commandant Berthet répondit au nom de la bienfaitrice. Il dit sa joie profonde de voir inscrit à la voûte de cette salle le nom d'un médecin et d'un concitoyen qui, même après sa mort, a si bien mérité de la cité.

***

L'Académie de médecine a discuté mardi le rapport fait au cours de la précédente séance par M. Mosny, sur le plan général de l'hôpital modèle de Lyon. Après avoir rendu hommage à l'esprit scientifique qui a présidé à l'organisation de cet hôpital, M. Pinard a insisté notamment sur les dispositions qui ont été prises pour empêcher les malades de souffrir de la souffrance des autres. Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Vidal, Vaillard et Mesureur, l'Académie de médecine a émis le vœu que les chambres d'isolement prévues dans le plan général de l'hôpital de Lyon, soient installées partout où cela sera possible.

NOS FACULTÉS

Faculté de médecine

Les concours du clinicat. — Les différents concours du clinicat se sont terminés par la nomination des docteurs A. Charlier (clinique de M. le Professeur Jaboulay), Alamartine (clinique de M. le Profeseur Poncet).

Faculté des lettres

M. Emile Bertaux, l'éminent professeur de l'histoire de l'art à la Faculté des lettres et à l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon, vient d'être nommé, à titre provisoire, conservateur du musée Edouard André, qui contient les magnifiques collections offertes à l'Institut par Mme Edouard André, morte récemment.

La loi militaire et les Boursiers D'UNIVERSITÉS

Il nous faut revenir une fois de plus sur la question de l'égalité des boursiers d'universités devant le service militaire, puisqu'elle n'est pas encore résolue. Rappelons comment elle se pose. Lorsque le projet de loi militaire fut rédigé, on y avait prévu certaines facilités pour les étudiants qui auraient subi avec succès les épreuves rigoureuses des concours d'entrée aux grandes écoles, et l'Ecole normale supérieure était naturellement comprise dans le nombre. C'est ce texte qui a été voté par les Chambres. Mais, entre le dépôt du projet et le vote, le décret de 1904 avait apporté au concours de l'Ecole normale une modification importante, et on a oublié de modifier en conséquence la rédaction de l'article 23. Ce concours est aujourd'hui commun à tous les étudiants qui demandent une bourse pour se préparer aux fonctions de l'enseignement secondaire, *soit à l'Ecole normale de l'Université de Paris, soit dans les Universités de province ;* mais, aux termes de l'article 23, ceux qui optent pour l'Université de Paris, peuvent seuls bénéficier des facilités d'études prévues par la loi, ce qui est une grande injustice. On dit à ces jeunes gens : « Ce décret de 1904 vous donne le droit de choisir librement « l'Université près de laquelle vous ferez vos études », et on ajoute immédiatement, la loi militaire en main : « Toutefois ceux-là seuls qui choisiront Paris jouiront d'un précieux avantage pour les mener à bonne fin ». Singulière liberté !

Pourquoi l'autorité militaire s'opposerait-elle à la réparation de cette injustice ? Il ne s'agit pas d'introduire dans la loi une nouvelle exception, mais de mettre le texte de cette loi d'accord avec un décret *qui lui est antérieur,* en décidant que l'article 23 s'appliquera « à tous les candidats reçus au concours de l'Ecole normale et des bourses de province, et non pas seulement à ceux qui optent pour Paris. » Comme ces boursiers sont groupés dans un petit nombre de grandes villes, rien ne sera plus facile que d'organiser pour eux les exercices préparatoires auxquels sont soumis leurs camarades de Paris.

La mesure que nous demandons a fait l'objet d'un vœu émis et renouvelé à l'unanimité par les Associations du personnel enseignant des Facultés des Lettres et des Facultés des Sciences. Depuis 1904, elle a été réclamée par tous les rapporteurs du budget de l'Instruction publique à la Chambre et au Sénat. Le principe en a été approuvé par tous les ministres qui se sont succédé rue de Grenelle. Pour la réaliser, un projet de loi en trois lignes suffirait. Il serait encore plus simple, si on le jugeait possible, de procéder par voie d'interprétation et d'admettre que, dans l'article 23, les mots « les élèves de l'Ecole normale supérieure » doivent s'entendre des élèves reçus au concours de l'Ecole *tel qu'il existait au moment du vote de la loi,* c'est-à-dire des élèves reçus au concours commun de l'Ecole et des bourses institué par le décret du 10 mai 1904.

L. CLÉDAT.

Les Equivalences

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique, dans sa séance de mardi matin, présidée par M. Darboux, a examiné et voté les projets relatifs aux « équivalences » du baccalauréat.

Voici le texte du projet adopté par le Conseil supérieur :

« Sont admis à s'inscrire en vue de la licence, avec dispense du baccalauréat, dans les Facultés de droit, les Facultés des Sciences, les Facultes des Lettres, les candidats de nationalité française qui justifieront d'un des titres ou grades suivants :

« 1° *Facultés de droit* : Titre d'ancien élève de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole de Saint-Cyr, de l'Ecole navale, de l'Ecole centrale des arts et manufactures, de l'Institut agronomique, de l'Ecole des mines de Paris, de l'Ecole des ponts et chaussées, licence ès sciences obtenue avec dispense du baccalauréat, diplôme de l'Ecole des hautes études (section des sciences historiques et philologiques et section des sciences religieuses), diplôme de l'Ecole des langues orientales vivantes, certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles (lettres), certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes dans les lycées et collèges, certificat d'aptitude au professorat des classes élémentaires de l'enseignement secondaire, certificat d'aptitude au professorat dans les écoles normales et dans les écoles primaires supérieures (lettres), certificat d'aptitude à l'inspection primaire et à la direction des écoles normales.

« 2° *Faculté des sciences :* Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles (sciences); certificat d'aptitude au professorat des classes élémentaires de l'enseignement secondaire ; certificat d'aptitude au professorat dans les écoles normales et dans les écoles primaires supérieures (sciences et sciences appliquées) ; certificat d'études physiques, chimiques et naturelles, obtenu avec 70 points par les candidats pourvus du brevet supérieur de l'enseignement primaire ou du diplôme de fin d'études de l'enseignement secondaire des jeunes filles ; titre d'ancien élève de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole navale, de l'Ecole de Saint-Cyr, de l'Ecole centrale des arts et manufactures, de l'Ecole des mines de Paris, de l'Ecole des mines de Saint-Etienne, de l'Ecole des ponts et chaussées, de l'Ecole supérieure des postes et des télégraphes (2e section), de l'Institut agronomique ; grade de contrôleur des mines, grade de conducteur des ponts et chaussées.

« 3° *Faculté des lettres :* Diplôme de l'Ecole des hautes études (section des sciences historiques et philologiques et section des sciences religieuses) ; diplôme de l'Ecole des Langues orientales vivantes ; certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles (lettres); certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes dans les lycées et collèges ; certificat d'aptitude au professorat des classes élémentaires de l'enseignement secondaire ; certificat d'aptitude au professorat dans les écoles normales et dans les écoles primaires supérieures (lettres) ; certificat d'aptitude à l'inspection primaire et à la direction des écoles normales ; titre d'ancien élève de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole navale, de l'Ecole de Saint-Cyr.

« 4° Aucune dispense ne sera accordée en dehors des cas ci-dessus spécifiés ; il n'est rien modifié aux règlements qui déterminent l'inscription des étudiants de nationalité française dans les *Facultés de médecine et dans les Ecoles supérieures de pharmacie.* »

Les vacances dans les Lycées ET COLLÈGES

La section permanente du conseil supérieur de l'instruction publique vient de se prononcer sur le projet d'arrêté que le ministre lui a soumis, relatif aux grandes vacances et aux autres congés dans les établissements publics d'enseignement secondaire.

Le texte ministériel est adopté avec une seule modification. M. Guist'hau proposait pour la date de la rentrée des classes, qu'elle fût fixée au 25 septembre ou au lendemain, si le 25 est un dimanche ou au surlendemain si le 25 est un samedi. La section permanente a voté un texte nouveau d'après lequel la date de la rentrée des classes serait fixée au 1er octobre.

Voici les autres dispositions de l'arrêté qui va être soumis à l'examen du conseil supérieur. L'ouverture des grandes vacances et la cérémonie de la distribution solennelle des prix dans les lycées et collèges de garçons et de jeunes filles sont fixées par les recteurs au 13, au 14 ou au 15 juillet, suivant les propositions des chefs d'établissement. La présence des professeurs et des élèves à la distribution des prix est obligatoire. Sont jours de congé : la Toussaint, Noël, le jour de l'an, les trois jours qui précèdent et les six jours qui suivent Pâques, l'Ascension, le lundi de la Pentecôte et le jour de la fête nationale. Sont maintenus les huit jours de congé mobiles prévus à l'arrêté du 1er août 1892 et répartis par le recteur sur l'avis du conseil académique.

Il ne peut être accordé de congé exceptionnel que par le ministre.

Ce nouvel arrêté, s'il est approuvé par le conseil supérieur, aura son effet à partir de 1913.

Ecole Normale Supérieure

Voici la liste des candidats admissibles, en 1912, *au concours de l'Ecole normale supérieure et des bourses de licence* (section des sciences).

ACADÉMIE DE DIJON

MM. Burkel, Ménétrier, Michaud, Parmantier.

ACADÉMIE DE LYON

MM. Bussière, Christin, Courtalhaco, Darves-Bornoz, Descombes, Lecomte-Storet .

MÉDECINS AUXILIAIRES

Le 25 juillet, à huit heures du matin, aura lieu à l'hôpital Desgenettes, l'examen de médecin auxiliaire. Les inscriptions seront reçues à la Direction du service de santé, 11, rue Laurençin jusqu'au 13 juillet. Les candidats devront joindre à leur demande un certificat de scolarité et communiquer leur livret individuel d'homme de troupe.

INAUGURATION du SALON DES ÉTUDIANTS

Les étudiants lyonnais ont enfin leur Salon : Paris, Nancy, Lille, etc. nous avaient précédé dans cette voie. Lyon, à son tour, grâce aux efforts des organisateurs, a réalisé cette semaine une très intéressante manifestation artistique. L'inauguration en a eu lieu samedi dernier, à 3 heures. Pour cette circonstance, le local de l'A. G. avait revêtu une parure de fête : des fleurs, des plantes à profusion, des drapeaux enfin claquaient aux fenêtres entourant le drapeau de l'Association, don du regretté président Carnot.

M. Fernand David, ministre du commerce et de l'industrie, ancien président de l'A. G., avait tenu, malgré une journée très chargée, à honorer cette inauguration de sa présence ; à ses côtés se trouvaient M. le Préfet du Rhône, M. Herriot, maire de Lyon, M. Joubin, Recteur de l'Académie; Hugounenq, doyen de la Faculté de Médecine ; ces Messieurs étaient en frac, seul M. le Préfet avait revêtu un habit largement chamarré, ce qui fit tiquer un de nos confrères, consul connu, et lui fit regretter de n'avoir pas endossé le sien.

La cérémonie fut ce qu'elle devait être : cordiale, dénuée d'apprêt ; discours, allocutions furent écoutés avec intérêt et sympathie ; à aucun moment les auditeurs n'eurent l'impression — que cela serve d'exemple aux Célestins — d'être des «opprimés ».

A son entrée, M. le Ministre fut reçu par M. Michel, président de l'A. G., Vaussan et Baumers, vice-présidents, Lourd, secrétaire, Lamarche, directeur du *Lyon-Etudiant*, les membres du Cocomité, Greffier et Dujol, anciens présidents de l'A. G., Hérault, etc.

Michel souhaita, dans les termes suivants, la bienvenue à M. F. David.

Discours du président de l'Association

MONSIEUR LE MINISTRE,

Au nom de mes camarades de l'Association générale des Etudiants de Lyon, permettez-moi de vous remercier sincèrement du grand honneur que vous avez bien voulu nous faire en visitant notre modeste demeure.

L'aspect de notre local est en effet si loin de celui que nous voudrions lui voir, aujourd'hui surtout, afin qu'il soit digne de votre présence, que je dois d'abord faire appel à votre indulgence, et vous prier de bien vouloir considérer en notre Association, moins la forme des choses que le cœur et l'esprit des gens, pleins actuellement de respect et de reconnaissance pour vous.

Je suis d'ailleurs bien sûr, je vous l'avoue, que votre bienveillante indulgence nous est acquise, car nous voyons dans votre visite, outre la très flatteuse attention d'un membre du Gouvernement de la République, le souvenir fidèle d'un ancien président de l'Association générale.

Nous sommes très heureux et très fiers, Monsieur le Ministre, de nous rappeler que lorsque vous étiez comme nous étudiant à l'Université de Lyon, vous avez autrefois dirigé l'Association générale.

A ce moment-là, nous disent nos archives et les récits de nos camarades plus anciens, l'Association était forte et florissante. Sous votre habile direction et celle de vos contemporains, elle attirait en un somptueux local une foule considérable d'adhérents, par des avantages séduisants et des fêtes brillantes.

Malheureusement cette prospérité ne fut pas aussi durable qu'elle semblait devoir l'être. Plusieurs années après votre présidence, l'Association générale déclinait peu à peu, les étudiants la désertaient. Finalement elle disparut complètement, vers 1904. Pendant quatre à cinq ans, les étudiants lyonnais vécurent sans un foyer commun. Et le souvenir de la fin malheureuse de l'Association paralysait les tentatives de ceux qui, sentant davatange par son absence la nécessité de son existence, auraient voulu la voir renaître.

Pourtant, quelques-uns, plus vaillants et plus enthousiastes, reprirent un jour cette idée de groupement, et se mirent avec ardeur à la réaliser sur des bases nouvelles et solides. C'est ainsi qu'en décembre 1907, notre camarade Greffier, aidé de quelques collaborateurs dévoués, recréa l'Association générale. Gardant la tradition et l'exemple du passé, tout en mettant à profit le souvenir même des imprudences et des erreurs, elle se proposait après cette courte éclipse, de redevenir aussi brillante qu'autrefois, au temps de sa splendeur, de votre temps, Monsieur le Ministre.

Depuis, sous la direction successive de Greffier, Bouquet, Courjon et Héraut, de Dujol et Chautard l'an dernier, et cette année encore, l'Association a continué, modestement, mais avec opiniâtreté, sa marche progressive. La sûreté de son administration a fini par conquérir la confiance des étudiants, qui revinrent à elle chaque année plus nombreux.

Elle s'efforce de les attirer et de les retenir, en leur offrant des avantages à la fois moraux et matériels : ils trouvent chez nous la compagnie variée de camarades dont les différences de goût, d'esprit et de genres d'études, assurent les échanges fructueux de vues et d'idées; ils ont dans le local de l'Association le seul lieu de réunion où ils puissent tous se voir, et ce local, vu leur affluence, est maintenant trop exigu et devra être incessamment agrandi. Ils y trouvent une bibliothèque littéraire et instructive qui s'enrichit peu à peu des revues et journaux multiples, ainsi qu'une salle de jeux, dans laquelle ils peuvent causer et se distraire en commun.

Dans notre local, nous les réunissons fréquemment, en des soirées amicales, pour leur faire entendre soit des programmes artistiques, soit des conférences littéraires ou scientifiques.

Cette année enfin, nous avons eu l'idée d'organiser à notre siège, une exposition artistique d'œuvres d'étudiants, pour laquelle le titre de « Salon des Etudiants » est peut-être bien prétentieux. Organisé à la hâte et avec toute l'imperfection des organisations d'essai, il montre cependant combien de talents souvent trop timides se cachent parmi nos camarades, non seulement élèves de l'Ecole des Beaux-Arts, mais encore en matière tout à fait prosaïque, comme la médecine et le droit.

Enfin, pour resserrer davantage et rendre plus durable le lien entre nos membres actifs ainsi que nos membres honoraires, notre camarade Lamarche et le Comité ont fondé, cette année, le *Lyon Etudiant*, organe officiel et témoin fidèle des faits et gestes de l'Association.

Ce n'est pas seulement à son local et parmi les étudiants que l'Association exerce son activité ; au dehors également, en ville, elle s'efforce de servir la cause des étudiants, de les défendre et de faire aimer leur nom en organisant des fêtes publiques de bienfaisance : c'est ainsi qu'elle fit en 1908, en faveur des ouvriers victimes d'un grand incendie de notre ville, la première cavalcade de la Mi-Carême. Elle a continué depuis lors, en dépit de difficultés de toutes sortes, à donner ses efforts à cette œuvre qui, contribuant à augmenter la geaité et l'animation de la vie lyonnaise, donne en plus de bienfaisants résultats pour les pauvres de la ville, et cette année a été consacrée au double but des œuvres de bienfaisance et de l'aviation militaire.

L'Association générale a également repris la direction de cette traditionnelle et généreuse fête qu'est le Bal des Etudiants, auquel vous avez bien voulu, Monsieur le Ministre, vous intéresser cet hiver d'une délicate façon, en en acceptant la présidence d'honneur et en faisant un don superbe à sa tombola. La Commission du Bal des Etudiants et le Comité de l'Association générale vous remercient vivement pour cette marque de votre intérêt dont vous nous donnez, encore aujourd'hui par votre visite, une preuve dont nous apprécions tout le prix.

L'Association générale a d'ailleurs souvent reçu, au cours de ses dernières années, des concours fidèles et précieux. Elle reste profondément reconnaissante à Monsieur le Préfet du Rhône, à Monsieur le Gouverneur militaire de Lyon, à Monsieur le Maire de Lyon, qui nous a toujours montré une aimable et paternelle bienveillance, ainsi qu'à Monsieur le Recteur de l'Académie qui entretient avec nous les rapports les plus cordiaux et les plus encourageants.

Enfin, puisque nous avons aujourd'hui l'occasion de faire publiquement œuvre de gratitude, permettez-moi, Monsieur le Ministre, de remercier pour les subventions qu'ils veulent bien nous allouer, Monsieur le Maire de Lyon, le Conseil de l'Université, le Conseil général du Rhône et le Ministère de l'Instruction publique ; de cette dernière subvention, nous nous souvenons qu'elle nous a été accordée grâce à votre efficace intervention.

Nous sommes d'autant plus touchés de ces collaborations pécuniaires, qu'elles sont indispensables à la satisfaction de nos besoins, et ces besoins croissent avec notre développement et le progrès de notre activité, nous nous permettons, confiants dans la générosité de nos bienfai-

teurs, d'espérer qu'ils nous aideront à faire mieux encore que nous avons fait. Car notre programme est loin d'être réalisé : nous voulons donner aux étudiants, non seulement des occasions de plaisir et de bien-être, mais encore des facilités de travail. L'Association générale ne sera parfaite que le jour où elle réunira dans son sein des sections scientifiques munies de bibliothèques, répondant aux différents genres d'études de ses adhérents. C'est là, en particulier pour la section médicale, un projet que les Comités précédents nourrissaient depuis longtemps, et que l'insuffisance de leurs moyens a seule empêché de mener à bien.

Enfin, et sans être trop ambitieux, puisque cela existe déjà à Paris, à Lille et à Nancy, l'idéal désiré, mais hélas encore trop lointain de notre Association, serait d'avoir aussi sa Maison des Etudiants.

Mais je crains, Monsieur le Ministre, que vous ne trouviez cet avenir que nous rêvons pour notre Association, bien démesuré par rapport aux dimensions modestes de notre présent. Excusez-moi de vous avoir parlé trop longuement de l'un et de l'autre, et permettez-moi au moins de vous dire encore la fierté et le respect que nous inspire notre passé, dont nous sommes heureux de voir en vous un représentant.

Recevez donc, Monsieur le Ministre, l'hommage respectueux et les remerciements de l'Association générale des Etudiants de Lyon.

Je vous prierai, de plus, d'être l'interprète de nos sentiments dévoués auprès de Monsieur le Ministre de l'Instruction publique.

Messieurs, je vous propose de lever nos verres en l'honneur de l'ancien président de l'Association générale, Monsieur Fernand David, ministre du Commerce et de l'Industrie.

D'unanimes applaudissements saluèrent le discours de Michel, et M. Fernand David prit à son tour la parole.

Allocution de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie

M. F. David ne prononça pas un discours, mais une allocution empreinte de cordiale sympathie pour ses jeunes camarades. Il rappela qu'autrefois il fut, lui aussi, président de l'A. G., à l'époque où le local de l'Association était au-dessus du café des Archers, et qu'il eut, lui aussi, l'occasion de recevoir un ministre, M. Léon Bourgeois alors le grand Maître de l'Université. Il tint à M. Léon Bourgeois un discours à peu près identique à celui que vient de tenir Michel, ce qui prouve que les aspirations et les désirs de la jeunesse retrouvent parfois les mêmes formules. Les amitiés d'étudiants sont de beaucoup supérieures à toutes celles que l'on risque de rencontrer plus tard dans la vie. M. David lancé dans la bagarre politique, sait par expérience ce que l'on est en droit de fonder sur celles qui n'ont pas pour elles le souvenir commun d'années de jeunesse où l'on a partagé côte à côte les mêmes ennuis et les mêmes joies.

« Soyez des optimistes, conclut M. F. David, des enthousiastes. La vie vous démentira souvent, mais vous aurez fait provision de virilité pour résister à tous les mécomptes de l'existence.

Profitez de vos jeunes années pour vous constituer de solides et fidèles amitiés ; pratiquez l'effort individuel et sachez que par lui on peut tout dans la vie. Enfin, restez toujours dignes de l'Université et du beau pays dont vous êtes les enfants. »

Les étudiants applaudissent longuement l'allocution de M. David.

M. le Recteur Joubin, en quelques mots, se porte garant envers M. le Ministre, de la bonne volonté et des efforts des étudiants lyonnais et l'assure de leur constante préoccupation à faire toujours mieux.

Les coupes de champagne circulent ; on toaste au succès de l'A. G.

Visite du Salon

Le Ministre et sa suite, escortés de MM. Michel, Lamarche, Baumers, etc., font alors le tour du Salon, qui comprend une centaine d'œuvres ; successivement paysages, portraits, charges ultra fantaisistes retiennent l'attention des visiteurs. Le moins que l'on puisse dire de cette manifestation, c'est que ses auteurs ont tenu à rester eux-mêmes, sans souci de coterie et surtout de réclame artistique qui est, semble-t-il, le but unique de certains mouvements.

Une série de dessins de M. C. Cornet retiennent tout d'abord l'attention : ils nous procurent le vif plaisir de contempler la face épanouie de M. le Professeur Teissier, de détailler le profil enfantin du docteur Cade, atteint à ce qu'il semble de torticolis, de numéroter les pois chiches du mondain connu, le docteur R..., ou de suivre les reliefs imprévus du nez de Sarvonnat. Du même auteur, signalons aussi un boxeur qu'un adversaire vigoureux et particulièrement apte à rentrer dedans a considérablement noirci.

De Paul Bonnet, notons une charge intéressante, *La Fulguration*, qui met en scène un professeur connu. Sous prétexte également que le « meilleur stéthoscope est l'oreille », Bonnet prend plaisir à nous présenter en un déshabillé intéressant une petite femme qui a conservé, par pudeur, ses bas et son chapeau et qu'ausculte avec conscience, à même la « région cardiaque » un homme de l'art dont les cheveux blancs commandent le respect ; notons, toujours dans le même ton, *la Femme et les pantins.*

M. Jean Duclos s'est servi, lui, de marrons (rien des *Marrons de Lyon*... où sont les neiges d'antan ?) et il a figuré avec un rare bonheur certaines têtes politiques, celle de M. Briand, celle de M. Clemenceau et aussi — est-il même besoin de le dire ? — celle de M. Caillemer dont nous retrouvons le large sourire à défaut du présidentiel coup de chapeau. A côté, quelque chose de moins drôle, *la Mort et le Bûcheron*, mais quoi, comme diraient le *père et la mère Cacabozon*, qui voisinent ce groupe funèbre, il faut bien de tout pour faire un monde...

Il est pourtant un ensemble de petites toiles qu'il convient de mettre hors pair : ce sont les paysages des environs d'Annecy que M. Moret a traduits avec une sensibilité et un talent qu'il importe de noter : l'atmosphère y est lumineuse, absorbante. Ces neuf petites toiles mériteraient certainement, s'il y en avait une, la haute récompense de ce très intéressant Salon.

Mich'l connaît la haute bourgeoisie de Givors Canal : il a un ami qui est calicot dans le grand magasin de là-bas et une connaissance qui « fait » dans les chapeaux pour le high life local : c'est donc avec des documents d'une source particulièrement sûre qu'il a réalisé le *Mondain* ou plutôt le gommeux de Givors Canal : félicitons-en le bien vivement.

M. F. Coignet possède le genre divers : trois portraits d'un côté, de nombreux croquis d'amphithéâtre de l'autre, dont quelques-uns d'une belle truculence ; au fait, l'Hôtel-Dieu ne se profile-t-il pas en face du siège de l'A. G. et Rabelais, notre Maître à tous, n'en fut-il pas le médecin ?

M. Journoud, qui se prénomme Hippolyte (à peine sortions- nous des portes de Trézème...) s'est signalé par des études non sans mérite : *Au Pays noir*, *les Echafaudages de l'Hôtel-de-Ville*, dont ont déjà parlé toutes les revues de l'hiver dernier et dont reparleront — nos revuistes lyonnais toujours à l'affût de l'actualité sont si spirituels ! — toutes les revues de l'hiver prochain. Du même auteur également, *les sables*, *quai du Rhône*, et *la pelouse des ébats*.

M. Stéphane Lamarche, séraphin aux cheveux discrètement bouclés, mérite tout d'abord de vifs éloges pour son talent d'organisateur : c'est à lui, en particulier, à ses efforts tenaces, que l'A. G. doit la parfaite réussite du Salon des Etudiants ; c'est en outre un peintre habile qui a largement contribué, par la dizaine d'œuvres qu'il a exposées, portraits où l'on retrouve de bons camarades, pochades, eaux fortes, à donner à cette manifestation la tenue artistique nécessaire.

M. Servant connaît la Bretagne, je le pense tout au moins : à cela nous devons un *Coucher de soleil à Concarneau*, le *Port de Quiberon*, un *Effet de pluie à Lannion*, etc. Du même auteur également, un portrait : Christ ou Tolstoï ? le visage inspiré, les yeux à la béatitude, la chemise entr'ouverte sur la gorge, de longs cheveux blonds bouclés... qui est-ce ? le portrait de l'auteur, nous renseigne le catalogue : le beau gosse !

M. Salendre, en un buste intéressant, M. Touchagues, en une caricature amusante, se sont attaqués à leur camarade Lamarche. M. Joseph Pognante, à l'imitation de M. Servant, s'est fait son portrait avec un peu plus de discrétion, mais avec beaucoup moins d'avantages. Signalons enfin les paysages, qui arrêtent l'attention à des titres divers, de MM. Béchard, Chenu, Gardenat, Jacquemin, les scènes de la rue de M. J. Clavel, les pochades et les pittoresques dessins de nu de M. Delaplace, etc.

La visite du Salon terminée, le champagne largement sablé, M. Fernand David et sa suite passèrent dans la salle du Comité de l'Association pour apposer leurs signatures sur le registre d'honneur : celle de M. David, menue et montante, celle de M. Rault, légèrement tremblotante, celle de M. Herriot, appuyée et autoritaire.

Félicitons à nouveau, en terminant, le comité de l'A. G. de la parfaite réussite du Salon des Etudiants et souhaitons-lui, pour l'année prochaine, des œuvres aussi intéressantes et des concours aussi dévoués.

M. Dancourt.

Le bi-centenaire de Rousseau à Lyon

La Fête du Théâtre des Célestins

Jean-Jacques Rousseau a reçu du public lyonnais mercredi soir aux Célestins, le juste hommage qu'il convenait. Il eût été inadmissible que notre ville dans laquelle Rousseau séjourna à plusieurs reprises, où il a laissé de si profonds souvenirs, restât indifférente au mouvement général d'admiration à l'égard du grand écrivain et du grand apôtre social.

Une conférence par M. Maurice Mignon, professeur au lycée et à la Faculté des lettres de Lyon, a ouvert la soirée. Dans un langage aussi éloquent qu'incisif, tout rempli d'aperçus profonds et ingénieusement présentés, le distingué conférencier nous a parlé de la vie et des œuvres de Rousseau, répondant à ses détracteurs systématiques et montrant toute l'étendue du rôle accompli par l'incomparable éducateur du peuple.

Que certains refusent à Rousseau leur vive sympathie, passe encore, mais qu'on lui refuse aussi l'impartialité, le conférencier ne saurait l'admettre, et il a terminé par ce cri, échappé sans doute, a-t-il dit, à M. Emile Faguet, qui n'est pas suspect: « J'aime encore mieux Rousseau que ses ennemis ».

Nos lecteurs pourront d'ailleurs, dans notre prochain numéro, lire *in-extenso*, cette conférence et en admirer la haute tenue et la forme magnifiquement littéraire.

Après une audition de divers fragments du « Devin de Village », interprétés par Mlle Gauthier et MM. Derville et Clary, on nous donna un à-propos en un acte et en vers de Mme J. Bach-Sisley et de M. Marcel Rogniat où se trouve spirituellement présenté le célèbre épisode du quai des Etroits et que relate Rousseau dans ses *Confessions*. Amoureux de la nature, du cadre qui l'entoure, des femmes qu'il rencontre, jamais satisfait de lui et pourtant présomptueux, orgueilleux et timide, Mme Jean Bach-Sisley et M. Rogniat ont vivement intéressé leurs auditeurs.

On a applaudi avec toutes raisons, Mlles Nevers, Navarna et Rivière-Latour; MM. Dervigny et Lucien Berg.

A la demande de l'assistance, Mme Bach-Sisley a dû paraître en scène, et elle a remercié, tant en son nom qu'en celui de son collaborateur, retenu par la maladie.

La scène lyrique de « Pygmalion », représentée pour la première fois à Lyon en 1770, a heureusement terminé cette intéressante soirée.

A TRAVERS LYON

Enseignement colonial de la Chambre de Commerce de Lyon

En suite de l'examen subi pour l'obtention du diplôme d'études coloniales par les élèves de l'enseignement colonial de la Chambre de commerce, ont été admis définitivement :

MM. Guillaume, Pioche, Eugène Brun, Henri Garril-Roudet, Philippe Darlix, Laurent Marcou, Joseph Sogno, Eugène Rogier et Georges Constantin.

Dans sa séance du 4 courant, la Chambre de commerce a accordé des bourses coloniales de voyage aux diplômés suivants ;

Bourses de 500 francs à MM. Pioche, Brun et Garril-Roudet.

Bourses de 400 francs à MM. Darlix et Marcou.

La distribution des prix de l'Ecole de la Martinière

Il est de tradition à la Martinière d'offrir à une personnalité notoire la présidence de la distribution des récompenses. Loin de rompre cet usage, le Conseil d'administration s'était, cette année, adressé à M. Fernand David, ministre du commerce et de l'industrie, qui avait bien voulu en acceptant rendre à notre grande école professionnelle lyonnaise un témoignage considérable de la sympathie qui l'entoure auprès des pouvoirs publics.

La cérémonie a eu lieu, samedi, à huit heures du matin, au Théâtre des Célestins, dont la salle, du parterre aux dernières galeries, était garnie d'un public élégant.

Le parterre est occupé par les garçons de l'Ecole, et les fauteuils par les jeunes filles, et c'est un spectacle charmant que cette multitude de fillettes en toilettes claires.

Sur la scène, pendant que la musique du 99e exécute la « Marseillaise », prennent place autour de M. Fernand David, les notabilités officielles, MM. Rault, préfet du Rhône ; Herriot, maire de Lyon ; commandant Euler, du 2e dragons, représentant M. le gouverneur militaire de Lyon ; Cohendy, président du Conseil d'administration de la Martinière ; Cazeneuve, sénateur, président du Conseil général du Rhône ; Joubin, recteur de l'Université ; Justin Godart, député du Rhône ; Auzière, premier président de la Cour d'appel ; Niogret, président du Tribunal de commerce ; Coignet, président de la Chambre de commerce ; Paul Gnèreau, président de la Société d'enseignement professionnel ; P. Robin et Hoffher, adjoints au maire de Lyon ; Brillot, chef du secrétariat particulier du ministre ; Ferrand, Brizon, Penelle, Victor, membre de la commission administrative ; Mme Constantin, directrice de la Martinière des filles; Wiernsberger, directeur de l'Ecole de la Martinière ; le docteur Vigne ; Beaelloffet-Martin, Grandconseil, directeur des cours de l'Enseignement profssionnel ; Pic, professeur à la Faculté de Droit ; Deloche, Grialou.

Dans la salle, on remarque la présence de Mmes Chavanne et Riboud, bienfaitrices de l'Ecole.

Au nom de la commission administrative de l'Ecole, M. Cohendy prit la parole et remercia le ministre de la marque de bienveillante sollicitude qu'il donne, par sa présence, à la Martinière.

Il fit un remarquable tableau de la place prise par l'enseignement professionnel à Lyon, où toutes les initiatives ont fait en sa faveur le plus grand effort.

Au nom du gouvernement, M. Fernand David remercia et félicita la commission administrative de la prospérité de la Martinière qui maintient à Lyon le rang qui lui convient. L'enseignement technique, dit-il, doit réunir dans notre pays toutes les bonnes volontées. Il rend hommage ,en terminant, aux fondateurs de la Martinière et à leurs continuateurs, aux Tabareau, aux Dupasquier ; il célébra la mémoire de M. Lang et salua le directeur actuel, M. Wiernsberger, et le personnel enseignant, personnel d'élite qu'il remercia.

Puis on procéda à la distribution des récompenses. Au milieu des applaudissements du public, on donna lecture du palmarès.

A midi, à l'Hôtel de l'Europe, un banquet réunissait à nouveau les mêmes personnalités. Tour à tour, M. le Ministre, M. Rault, M. Herriot, M. Joubin, MM. Coignet, Guéneau, prirent la parole.

Société d'Enseignement Professionnel du Rhône

La Société d'Encouragement professionnel du Rhône procédait, dimanche à la distribution des prix de ses nombreux cours.

Cette cérémonie, qui eut lieu à la Salle Rameau, avec le concours de l'Harmonie du Rhône, était placée sous la présidence de M. Paul Delombre, ancien ministre du commerce, de l'industrie et des postes et télégraphes, président de l'Union des Associations d'anciens élèves des Ecoles supérieures de Commerce, président de l'assemblée.

Il était entouré de MM. Rault, Herriot, général Bernard, Cazeneuve, Auzière, Loubat, Joumin, Niogret, Paul Guéneau, Devaux, Grand-Conseil. De nombreuses notabilités officielles, industrielles et commerciales étaient venues apporter aux membres de la Société, ainsi qu'aux dévoués professeurs, le témoignage de leur sympathie.

M. Paul Guéneau, président de la Société, dans un rapport précis, après l'éloge de M. Lang, l'ancien directeur, décédé ,exposa éloquemment les résultats brillants auxquels est parvenu le Conseil d'administration. En effet, la Société a ouvert 181 cours, dont 82 pour hommes et 99 pour dames ou cours mixtes, contre 176 l'an dernier, qui se dénombraient par 80 cours pour hommes et 96 pour dames ou cours mixtes. Ces cours comportent la même moyenne de 44 élèves que les deux années précédentes, et ont atteint le nombre le 8.050 élèves inscrits, soit 4.431 hommes et 3.619 dames, alors que le nombre correspondant de l'exercice antérieur était de 7.794 ; c'est donc un accroissement de 256 élèves pour cette année.

Après avoir rappelé le choix de M. Grand-Conseil comme nouveau directeur et les récompenses décernées par le ministre du commerce samedi aux professeurs de la Société, auxquels il faut ajouter Mlle Prost, nommée officier d'Académie, le président termina ses souhaits pour la prospérité de la Société.

M. Joannès Fontaine, au nom des commissaires, affirma le dévouement de tous à l'Enseignement professionnel, dont M. Paul Delombre fit ressortir la nécessité, après un éloquent éloge de l'œuvre faite par l'Enseignement profssionnel.

Il fut ensuite donné lecture du palmarès.

LES LIVRES

AMOURS, Chateaubriand. Bibliothèque des Variétés littéraires à 1 fr. 60. (E. Sansot et Cie, éditeurs, rue de l'Eperon, 9, Paris.)

Sous ce titre, *Amours*, on a réuni les écrits essentiels du célèbre auteur de *René* relatifs à ses aventures sentimentales, depuis les pages fiévreuses sur la Sylphide de Combourg, jusqu'à cette touchante aspiration d'amour pour la « Jeune occitanienne », objet inviolé de sa dernière passion.

On trouvera dans ce livre les épisodes amoureux de Mlle Rose, modiste, de Mlle Monet, de Charlotte Yves, des lettres à Mme de Custine, à la duchesse de Duras, à Mme Récamier, à la comtesse Boni de Castellane, à la marquise de Vichet et le si émouvant récit de la mort de Mme de Beaumont.

En une sobre et élégante préface, M. Georges Pierredon a résumé la vie passionnelle du grand romantique et il a intelligemment relié par des parenthèses les divers éléments qui constituent ce volume, de telle sorte que ces pages se lisent avec un intérêt toujours croissant.

La nouvelle collection à 1 fr. 60 de la librairie Sansot s'enrichit ainsi d'un précieux ouvrage que tous les lettrés voudront posséder et qui viendra s'ajouter à ceux déjà parus :

Virtilès, par Napoléon Bonaparte, pensées choisies et précédées d'une introduction par Jules Hertaut. Ce volume a été, à divers titres, finanimement loué et recommandé par la presse. Des milliers d'exemplaires ont été enlevés en quelques jours.

Magnhild, par B. Jornson, traduit du norvégien par Sébastien Voirol. Ce roman est l'un des plus captivants du célèbre écrivain, compatriote et rival d'Ibsen, et son succès en France est déjà considérable.

***

ANTHOLOGIE DE LA LITTERATURE ANGLAISE. — Extraits traduits des principaux poètes et prosateurs. Introduction historique et notices par A. Koszul. T. *I.* Des origines à la fin du XVIIIe siècle. 1 vol. in-16, sur beau papier vergé, br. 3 fr. 50. Relié mouton 5 fr. (Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.)

Cette anthologie, dont le premier volume vient de paraître, embrassant toute la période qui précède le romantisme, n'est pas seulement un recueil de morceaux qui pour leur intérêt de beauté ou de curiosité ont paru dignes d'être présentés au lecteur. Le livre suit autant que possible l'ordre chronologique et souligne les liens qui peuvent grouper œuvres et auteurs ; bref, avec ses notices critiques et biographiques, toutes succinctes d'ailleurs, avec ses extraits qu'on a voulus caractéristiques, et plutôt amples que multiples, c'est ici une véritable histoire de la littérature anglaise par les textes où soixante-dix auteurs sont représentés.

L'intérêt des traductions est rehaussé d'abord du fait qu'elles ne sont pas toutes de la même main ; on a fait large place, dans ce premier volume, aux traductions anciennes, partout où sans trop nuire à l'exactitude elles apportaient avec elles cette couleur du temps qu'on ne saurait plus guère reconstituer aujourd'hui ; en second lieu, on a tenté assez souvent de rendre les extraits des poètes en vers, soit en vers rimés, soit en ce vers blanc qui na peut-être pas été exploité chez nous autant qu'il pourrait l'être.

Avec le tome II qui paraîtra bientôt l'Anthologie de la littérature anglaise sera complète.

M. Dancourt.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS SCIENTIFIQUES

Stanislas Meunier : Géologie des environs de Paris, broché 15 fr., net 13.50.
Crane et Bordeaux : Exploitation des mines métalliques, cart. 10.50, net 9.50.
Brunschwicq : Les étapes de la Philosophie mathématique, br. 10 fr., net 9 fr.
Bauer : Conscience collective et la morale, br. 2.50, net 2,25.
Bréhier : Les grands Philosophes, br. 6 fr., net 5.50.
Lodge Olivier : La survivance humaine. 5 fr., net 4.50.
Jacob : Cinématique appliquée, cart. 5 fr., net 4.50.
Jaubert : Les acides minéraux de la grande industrie chimique, 15 fr., net 13.50.
Ed. Laval : Les champignons d'après nature, 15 fr., net 13.50.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS MÉDICALES

Oudin et Zimmern : Radiothérapie, cart. 14 fr., net 12.50.
Cerbelaud : Formulaire des principales spécialités de pharmacie et de parfumerie, cart. 18 fr., net 16 fr.
Legrain : Traité clinique des fièvres des pays chauds, br. 22 fr., net 20 fr.
Fiolle et Fiolle : Traitement d'urgence des maladies génito-urinaires, br. 6 fr., net 5.50.
Gittler Krausse Collin : Cours d'histologie normale, cart. 30 fr., net 27 fr.
Aimé et Bobeau : Guide de l'Etudiant en médecine aux travaux pratiques d'histologie, br. 4 fr., net 3.50.
Rodolphe Krause Remy Collin : Cours d'histologie normale, car. 30 fr., net 27 fr.
Debove, Achard, Cassaigne, Barbonneix, Gy et Rathery : Manuel des maladies de la nutrition, br. 16 fr., net 14.50.
Apert, Gruchet, Carrière : De la pratique des maladies des enfants ; maladie du tissu cellulaire, des os et des articulations, de la nutrition, maladie du système nerveux, tome 5, br. 16 fr., net 14.50.

Tous ces livres se trouvent à la **Grande Librairie Médicale et Scientifique, A. MALOINE, 6, rue de la Charité, à Lyon.** Vente. — Achat de Bibliothèques. — Location. — Echanges. — **Grandes galeries ouvertes.** — Entrée libre.

AVIS. — Nous avons l'honneur d'informer MM. les Editeurs qu'il sera fait une analyse de tous les ouvrages envoyés en deux exemplaires, à **M. le Directeur du « Lyon Universitaire », 3, rue Stella.**

Feuilleton du *Lyon Universitaire*

9

LES CAUSES DE LA MORTALITÉ EN FRANCE

RAPPORT GÉNÉRAL
présenté par M. Paul STRAUSS
SÉNATEUR

La lutte contre la tuberculose

SUITE

Dans leur rapport sur la mortalité des adultes, MM. Lannelongue et A.-J. Martin, s'appuyant sur les chiffres recueillis par la « Statistique sanitaire de la France », inclinent à admettre l'opinion soutenue par M. le docteur Armaingaud,par M. le professeur Albert Robin à la commission permanente de la tuberculose, à l'Académie de médecine ; ils considèrent que, et peut-être de maladies inconnues d'Europe, notre mortalité tuberculeuse paraît n'avoir subi en France qu'un insignifiant recul, la raison est la suivante : c'est que, pendant ces trente années, la statistique de la mortalité tuberculeuse a été graduellement renforcée par des décès autrefois inscrits sous les rubriques de bronchite aiguë et bronchite chronique, et peut être de maladies inconnues ou mal définies.

A Paris, la tuberculose pulmonaire fléchirait d'après le casier sanitaire des maisons.

En totalisant les décès de toutes les formes de tuberculose à Paris, on constate qu'en 1898 la mortalité totale tuberculeuse (non compris la tuberculose du larynx) a été de 12.943 et de 13.600 en 1908. En tenant compte de l'accroissement de la population, 2.571.200 en 1898, 2.747.599 en 1908, la proportion par 1.000 habitants est respectivement, à dix ans de distance, 5,03 et 4,95. Ces indications tendent à montrer que le fléau ne progresse pas et qu'il subit un temps d'arrêt.

On en peut induire que s'il reste une énorme tâche à accomplir, les premiers efforts n'ont pas été stériles. L'ardente propagande menée par les hygiénistes, les rapports de Brouardel, de Grancher, les travaux de la commission permanente de la tuberculose que préside avec une si généreuse autorité M. Léon Bourgeois, les sacrifices consentis par le conseil municipal de Paris, l'éducation sanitaire naissante, commencent à donner des résultats.

Au spectacle de l'hospitalisation des tuberculeux, aux mille obstacles rencontrés pour le placement et la cure prolongée des malades populaires, en lisant la description du casier sanitaire, nul n'est en droit de se laisser aller à l'optimisme ; la croisade antituberculeuse ne perd rien de sa suprême utilité.

Au premier rang de la prophylaxie antituberculeuse prend place la guerre au taudis, au logis malsain, surpeuplé. La loi du 15 février 1902, dont la mise en train a été laborieuse et dont l'application universelle se heurte à tant de difficultés, est l'outil le plus puissant pour l'assainissement des habitations; elle doit être complétée par des mesures complémentaires, telles que, par exemple, la communication aux locataires du casier sanitaire des maisons, la désinfection des appartements et logements vacants, l'inspection des logements, la prime et l'encouragement aux habitations salubres, etc., etc.

Plusieurs réformes législatives sont indispensables pour que les municipalités procèdent à la toilette intime des villes, pour qu'elles diminuent les foyers contagieux, les repaires de microbes. La proposition de loi sur l'assainissement des voies privées, suggérée par le conseil municipal de Paris et la commission de surveillance et de perfectionnement du bureau d'hygiène, soumise aux délibérations du Sénat, l'expropriation pour cause d'insalubrité publique, proposée par M. Jules Siegfried, et prochainement traduite en un projet de loi gouvernemental, le plan d'extension des villes, l'aménagement de cités-jardins, sont des armes nécessaires et des améliorations essentielles.

La répression de l'insalubrité ne servirait de rien ou tout au moins n'aurait qu'une efficacité relative, si des habitations à bon marché n'étaient pas construites en nombre suffisant,dans les villes industrielles et même dans les agglomérations rurales, pour abriter les familles laborieuses à ressources modestes et surtout les familles nombreuses dont le sort est si lamentable.

Une autre cause prédispose à la tuberculose, c'est l'alcoolisme, dont il fait le lit suivant une forte expression du professeur Landouzy.

M. le docteur Jacques Bertillon, qui s'est livré à de savantes recherches sur la fréquence de la phtisie dans ses rapports avec l'alcoolisme, après avoir comparé les 28 départements du Nord (en y joignant la Lorraine et la Franche-Comté) aux 59 autres départements, les premiers avec une mortalité tuberculose de 250 pour 100.000 en 1896, les autres avec une proportion correspondante de 140 pour 100.000, conclut ainsi : « Si les 28 départements buveurs de cidre et de bière buvaient du vin, ils ne boiraient plus d'eau-de-vie et la phtisie y tomberait à 140 pour 100.000 comme dans le centre ; ils auraient donc 16,500 décès par phtisie en moins ».

Les vices et les maladies évitables se rejoignent et se superposent. Il y a donc lieu de les combattre méthodiquement, par le logement salubre, par la propreté domestique, par l'éducation ménagère et culinaire, par la culture physique, par les exercices sportifs,par tous les moyens appropriés à longue portée et à répercussions profondes.

L'armement antituberculeux, pour la préservation de l'enfance, pour la sauvegarde de l'adolescence, pour la protection des milieux collectifs, fait partie du programme de l'hygiène sociale ; il comporte aussi,pour l'initiative privée comme pour les administrations publiques, une assistance et une mutualité réellement préventives et définitivement curatives.

Hôpitaux marins, écoles de santé, sanatoriums, dispensaires antituberculeux, congés de convalescence, secours familiaux, les moyens d'intervention thérapeutique sont multiples ; ils ont chacun leur raison d'être distincte.

Dans les écoles, dans les administrations comme celle des postes, des télégraphes et des téléphones, il importe d'adapter le régime des pensions de retraite, suivant le vœu de la commission permanente de la tuberculose, émis sur le rapport de M. René Gérard, aux nécessités de traitement et de convalescence, sans quoi le mal ne saurait être victorieusement combattu.

Pour toutes les catégories de malades, notamment pour les chefs et soutiens de famille, soignés opportunément, traités au début du mal, l'aide secourable ou prévoyante doit s'étendre aux membres de leur famille pour que l'ordonnance de cure de repos soit réellement observée et ne soit pas un leurre.

L'hygiène générale

L'hygiène du travail et des travailleurs est de haute importance dans la lutte contre les maladies évitables et plus particulièrement contre la tuberculose.Combien de dispositions à réviser, de règlements à mettre au point, des lois à harmoniser !

A titre d'indication, la commission de surveillance et de perfectionnement du bureau d'hygiène de la ville de Paris a signalé cette anomalie qui permet à un propriétaire dont le local est interdit à l'habitation de jour et de nuit de le louer à l'usage d'atelier.

La réglementation de la durée du travail, en tenant compte dans la mesure du possible du coefficient de fatigue et des risques professionnels, est d'ordre essentiellement sanitaire autant qu'économique.

Le recrutement du personnel dans certaines professions fatigantes comporte également, autant que les nécessités de la vie le permettent, une sélection médicale fondée sur les aptitudes physiques.

L'étude monographique professionnelle, telle que M. le professeur Landouzy l'a entreprise pour les blanchisseurs,les menuisiers, emballeurs et parqueteurs, les infirmiers, les employés des postes, est de nature à guider les chefs d'industrie en même temps que l'inspection du travail, en vue des précautions à prendre et de la prophylaxie spéciale à instituer. L'enquête faite en 1903 par les syndicats ouvriers du textile et analysée par M. le docteur Varhaegge est des plus suggestives. L'analyse des conditions de milieu et de travail pour chaque profession apporterait, si elle était méthodiquement et impartialement conduite, plus d'un renseignement pratique.

Il faut que, de leur côté, les employeurs se fassent les gardiens vigilants de la santé de leurs employés et ouvriers, et que les travailleurs, trop insouciants même dans les professions les plus insalubres et les plus dangereuses,fassent leur éducation sanitaire suivant les vœux de l'association et des congrès de l'hygiène des travailleurs et les conseils de M. le docteur René Martial.

En Allemagne, en Autriche-Hongrie,les caisses d'assurances contre les maladies, intéressées à cette propagande, ont largement concouru, dans ces pays, à l'éducation hygiénique des ouvriers relativement des plus avancés.

L'hygiène des campagnes est trop souvent lamentable :

Tous les documents qui traitent de l'hygiène rurale signalent combien elle est précaire.

Les causes d'insalubrité tiennent toutes à l'ignorance des règles les plus élémentaires de la salubrité.

Ce ne sont bien souvent que maisons mal tenues, fumiers proches des habitations, fosses d'aisances non étanches et puits très voisins.

Ces pratiques très fâcheuses doivent attirer l'attention très soutenue des municipalités. M. Bluzet a mentionné élogieusement, dans son rapport sur la protection de la santé publique la forte initiative du préfet du Doubs, M. Godefroy, qui est parvenu, par une intervention pressante, et avec le concours de la Société départementale d'agriculture, à imposer le déplacement des fumiers.

M. le sous-préfet de Thonon a obtenu des résultats identiques.

A la campagne comme à la ville, il faut prendre l'enfant dès les premières années de la vie scolaire, et faire à l'hygiène une large place dans les programmes de l'enseignement.

Ces notions seront reprises dans les œuvres post-scolaires, dans les cours d'adultes et d'adolescents.

(A suivre.)

Les médecins ont reconnu que le savon n'était pas suffisant pour assurer une propreté absolue de la peau ; pour combattre l'infection des plaies ils ont successivement préconisé l'alcool, la teinture d'iode et différents autres antiseptiques. Ces médicaments abîment toujours la peau, l'irritent et l'épaississent. Pour les soins de propreté journalière, pour mettre la peau à l'abri des suppurations, eczémas, herpès, etc..., le savon Cadum présente les immenses avantages d'adoucir l'épiderme, d'augmenter la beauté du teint parce qu'il assure le fonctionnement des glandes cutanées et la circulation de la peau. Grâce au Cadum incorporé en lui, le savon Cadum constitue un excellent antiseptique convenant aux peaux les plus délicates des enfants et des femmes. Savon Cadum, 1 fr. le pain, dans toutes pharmacies.

Un Journal quotidien Féminin

Il y a seulement quelques années l'idée d'un journal quotidien féminin eût paru à beaucoup déraisonnable. Sa réalisation semble aujourd'hui toute naturelle et nécessaire. C'est que l'activité féminine s'est, depuis, affirmée et manifestée d'une façon vraiment merveilleuse dans tous les domaines, littéraire, artistique, scientifique, dans un mouvement féministe considérable, ou plus simplement encore dans les œuvres de bienfaisance, de prévoyance et d'enseignement.

Le Journal de la Femme, le nouveau quotidien féminin qui paraîtra en octobre prochain, vient donc à son heure.

Tiré sur beau papier, bien informé, très moderne, documenté et agréable à lire, il sera *un journal complet*, donnant chaque jour sur 6, 8, 10 et 12 pages, avec des articles et chroniques des écrivains les plus réputés, des informations de la Dernière Heure, 1 page de Lettres, Sciences et Arts, 1 page de Modes, 1 page de Théâtres, Musique et Concerts, 2 Contes, 2 Feuilletons, des Conseils d'Hygiène et de Beauté, des recettes de toutes sortes, etc., etc.

Ajoutons que le *Journal de la Femme* ne sera vendu que 5 centimes.

Le programme du journal est adressé franco sur demande, 2, place du Caire, Paris (IIe).

LUMIÈRE - FORCE MOTRICE
Sonneries -- Téléphones
GAUTIER & HUGUES
25, Rue des Passants, 25
LYON
Travaux Soignés -- Prix Modérés

PETITES DOUCHES LYONNAISES

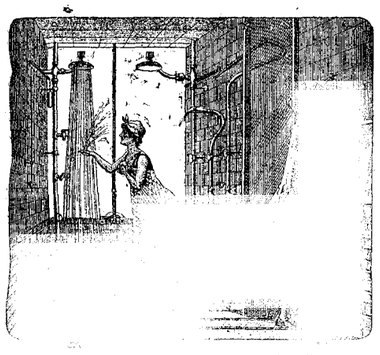

Bains par Aspersion 0.50
4 ÉTABLISSEMENTS A LYON
43, rue de la République. | 278, avenue de Saxe.
7, cours Lafayette. | 7, grande rue de Cuire.

GOUTTE, RHUMATISMES
NÉVRALGIES
et toutes
DOULEURS
soulagés immédiatement
par le
BAUME
D'AMYLÉNOL CARRA
étudié et employé depuis 1900 dans les Hôpitaux de Lyon
LE TUBE : 2 FRANCS
Toutes pharmacies et aux
LABORATOIRES CARRA
VERDUN-sur-le-DOUBS
(S.-et-L.)

TABLEAU DES EXAMENS

PREMIER EXAMEN DE FIN D'ANNEE DE PHARMACIE (Nouveau régime). EPREUVE PRATIQUE : CHIMIE GENERALE ET ANALYSE QUALIFICATIVE.

Jury : MM. Cluzet, président ; Barral, Bretin.

Candidats : MM. Chevaly, Graffand, Janin, Jannel, Thibaud, Vincent.

Le mardi 16 juillet, à 4 heures, à l'Institue de Chimie, sous la surveillance de M. Guillemard.

THESE

Des pseudo-tuberculoses hystériques

Jury : MM. Vallas, président ; Lépine (J.), Laroyenne, Cade.

Candidat : Mme Bon.

Le mardi 16 juillet, à 5 heures (Salle des Thèses).

THESE

De la terminologie des malpositions dento-maxillaires. — Essai de mise au point suivi d'un projet de fiche orthodontique.

Jury : M. Guiart, président ; Vallas, Thévenot, Piéry.

Candidat : M. Fisher.

Le mardi 16 juillet, à 5 h. 1/2 (Salle des Thèses).

THESE

De l'hydroa vacciniforme de Bazin

Jury : MM. Nicolas, président ; Roque, Cade, Mouriquand.

Candidat : M. Roussignol.

Le mardi 16 juillet, à 5 h. 1/2 (Salle des Examens. — N° 2).

THESE

Essai historique sur les épidémies en Bourgogne.

Jury : MM. Guiart, président ; Lesieur, Cade, Piéry.

Candidat : M. Bon.

Le mardi 16 juillet, à 6 heures (Salle des Thèses).

EPREUVE OBSTETRICALE DU CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT (Ire partie.)

Jury : MM. Fabre, président ; Commandeur, Voron.

Candidats : MM. Gerest, Guggenbuhl, Thibault, Dubrulle, S. de Sablet-d'Estières, Poursain, Pacaud, Péquegnot, Canac.

Le mercredi 17 juillet, à 8 heures du matin, à la Charité (Laboratoire de la Clinique obstétricale).

PREMIER EXAMEN DE FIN D'ANNEE DE PHARMACIE (Ancien et nouveau régime).

Jury : MM. Cluzet, président ; Barral, Bretin.

Candidats : Ancien régime : MM. Bastide, Bernard, Berthier, Branciard, Brocard, Chenailles, Desgouttes, Dufour, Fournet, Girard (E.-C.-V.-L.), Jouclard, Mollon, Morel (P.), Noblat, Palais, Personne, Plasse, Poncet, Richard, Rodier. Nouveau régime : MM. Chevaly, Graffand, Janin, Jannel, Thibaud, Vincent.

Le mercredi 17 juillet, à 8 heures du matin (Salle des Thèses).

TROISIEME EXAMEN DE CHIRURGIEN-DENTISTE

Jury : MM. Poncet, président ; J. Teilier, F. Martin.

Candidats : MM. Aloin, Argaud, Baume, Benoist, Mme Blanchet, M. Crayton, Mlle Dicharry, M. Vadoghe.

Le mercredi 17 juillet, à 8 h. 1/2 du matin (Service dentaire de l'Hôtel-Dieu).

DEUXIEME EXAMEN DE DOCTORAT

Jury : MM. Renaut, président ; Morat, Guillemard.

Candidats : MM. Comte (Rt), Baud, Giraud (P.-A.), Gaillard (P.-M.-V.), Morel (Ch.-A.), Autran.

Le mercredi 17 juillet, à 9 h. 1/2 du matin (Salle des Examens. — N° 2).

CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT (Première partie)

Jury : MM. Poncet, président; Gayet, Leriche.

Candidats : MM. Gerest, Guggenbuhl, Thibault, Dubrulle, S. de Sablet-d'Estières.

Le mercredi 17 juillet, à 5 heures, à l'Hôtel-Dieu (Service de M. Poncet).

CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT (Ire partie)

Jury : MM. Jaboulay, président ; Thévenot, Tavernier.

Candidats : MM. Poursain, Pacaud, Péquegnot, Canac.

Le mercredi 17 juillet, à 5 heures, à l'Hôtel-Dieu (Service de M. Jaboulay).

THESE

Le processus pneumonique dans la tuberculose pulmonaire.

Jury : MM. Paviot, président; Collet, Cade, Savy.

Candidat : M. Orsat.

Le mercredi 17 juillet, à 5 heures (Salle des Thèses).

THESE

Le larynx dans la paralysie glosso-labio laryngée (étude unique).

Jury : MM. Lannois, président ; Lépine (J.), Cade, Piéry.

Candidat : M. Charvet.

Le mercredi 17 juillet, à 5 h. 1/2 (Salle des Thèses).

DEUXIEME EXAMEN DE DOCTORAT

Jury : MM. Morat, président ; Cluzet, Regaud.

Candidats : MM. Alquier, Mayer, Carret, Villain, Bobochevski, Madignier.

Le jeudi 18 juillet, à 9 h. 1/2 du matin (Salle des Examens. — N° 2).

CINQUEME EXAMEN DE DOCTORAT (Deuxième partie)

Jury : MM. Teissier, président ; Nicolas, Cade.

Candidats : MM. Freydier, Melou, Prel.

Le jeudi 18 juillet, à 9 h. 1/2 du matin, à l'Hôtel-Dieu (Service de M. Teissier).

THESE

Contribution à l'étude de l'extraction des corps étrangers magnétiques intra-oculaires par les électro-aimants géants.

Jury : MM. Rollet, président ; Cluzet, Nogier, Thévenot.

Candidat : M. Arbez.

Le jeudi 18 juillet, à 5 heures (Salle des Thèses).

EPREUVE OBSTETRICALE DU CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT (Première partie)

Jury : MM. Fabre, président ; Commandeur, Voron.

Candidats : MM. Nimier, Faure, Montel, Despujols, Maliver, Cousinié, Heyraud, Lhuissier.

Le vendredi 19 juillet, à 8 heures du matin, à la Charité (Laboratoire de la Clinique obstétricale).

EPREUVE MICROGRAPHIQUE DU DEUXIEME EXAMEN DE PHARMACIE

Le vendredi 19 juillet, à 8 heures du matin, sous la surveillance de M. Bretin (Laboratoire de Botanique).

DEUXIEME EXAMEN DE PHARMACIE (Oral)

Jury : MM. Guiart, président ; Bretin, Guillemard.

Candidats : MM. Aulagne, Berlion, Bernet, Courbier, Dominjon, Girard (André), Marin, Massot, Mazade, Moulinier, Mulsant, Nicod, Radice, Ribon, Théoleyre, Thomas, Vuillermoz, Panteix.

Le vendredi 19 juillet, à 2 heures (Salle des Thèses).

CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT (Ire partie)

Jury : MM. Poncet, président ; Pollosson (A.), Patel.

Candidats : MM. Nimier, Fauré, Montel, Despujols, Maliver.

Le vendredi 19 juillet, à 5 heures, à l'Hôtel-Dieu (Service de M. Poncet).

CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT (Première partie)

Jury : MM. Rollet, président; Laroyenne, Leriche.

Candidats : MM. Hainaux, Cousinié, Heyraud, Lhuissier.

Le vendredi 19 juillet, à 5 heures, à l'Hôtel-Dieu (Service de M. Rollet).

THESE

Les ptoses du duodénum

Jury : MM. Cluzet, président ; Bérard, Leriche, Cade.

Candidat : M. Saulé.

Le samedi 20 juillet, à 5 heures (Salle des Thèses).

HYGIA
TRÉSOR SUPRÊME DE L'ESTOMAC
LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES aux Expositions de NANCY, CLERMONT, LYON
GRAND PRIX PARIS 1911
Produits Alimentaires Diététiques
FARINE POUR RÉGIME
CÉRÉALES ET LÉGUMINEUSES
Sous forme de crème et flocons
PATES ET LÉGUMES DÉCORTIQUÉS
Spécialement recommandés aux estomacs délicats
ALIMENTATION DES ENFANTS ET CONVALESCENTS
A. CARDOT & H. BERQUET, 37 Quai Pierre-Scize, LYON
Fabrication Française la plus ancienne et la plus importante. Téléphone 42-10

A LA
GRANDE MAISON
PARIS

Succursale
LYON
Pl. de la République
Téléphone 15.62.
VÊTEMENTS et TROUSSEAUX
COMPLETS pour Hommes, Jeunes Gens, Enfants.
Toujours à l'affût de la Mode.

MALADES !
CONVALESCENTS !
ENFANTS !
ESTOMACS DÉLICATS !
ESSAYEZ : LE
RECONSTITUANT MOYNE
CELÉE STÉRILISÉE
Préparée exclusivement avec de la volaille, du Jambon d'York et des légumes frais.
60 Grammes
DE RECONSTITUANT MOYNE
font un repas.

Prix du flacon : 1 Franc.
Livraison ou Expédition à domicile
En vente chez le fabricant : Mme Vve Jean MOYNE
11, Place de la Miséricorde, LYON.
Téléphone 2.49

ÉCOLE ANSTETT
226, Avenue de Saxe, 226
9e Année LYON 9e Année
PRÉPARATION
1° Aux divers BACCALAURÉATS
2° AUX ÉCOLES NATIONALES
d'Agriculture, d'Arts et Métiers d'Architecture
3° AUX ÉCOLES LYONNAISES
de Commerce, Centrale, Chimie et Tannerie Dentaire, Vétérinaire
4° Aux Concours de Certaines Administrations
(Finances, Contributions, Postes et Télégraphes)

CUMIN & MASSON - LYON
DESSINS de l'Ecole Lyonnaise
Appian - Allemand - J. Drevet
Duclaux - Ponthus-Cinier - Baron
Vernay - Gabillot - etc.
EAUX-FORTES ORIGINALES
ÉCOLE LYONNAISE
Appian - Allemand - Baron
de Boissieu - J. Drevet - Guindrand
etc., etc.
GRAND CHOIX & FACILITÉS DE PAIEMENT

BANDAGES - ORTHOPÉDIE
INSTRUMENTS DE CHIRURGIE - ARTICLES DE CAOUTCHOUC
BAS A VARICES
Maison MIGNOT
LYON, Place des Jacobins LYON
TÉLÉPHONE : 50.14
SPÉCIALITÉS : Bandages sans ressorts. — Pelotes pneumatiques perfectionnées. — (Sangle-corset, modèle déposé). — Bas sans couture, sur mesure. — Sangles et Ceintures, tous modèles sur ordonnances médicales.
Remise à MM. les Docteurs et Etudiants

EAUX MINÉRALES NATURELLES
Anc. Mais. CHASTAGNER, J. CACHAT, B. SALLAVUARD
DESSAUX
2 et 4, rue des Célestins, LYON
Téléphone 42-17
SERVICE RAPIDE A DOMICILE

VÊTEMENTS SUR MESURE
DRAPERIE HAUTE NOUVEAUTÉ
Coupe très soignée — Prix modérés
Armand BIZOU
TAILLEUR
23, Rue Paul-Bert, 23
LYON

Gd BAZAR DE L'HOTEL-DE-VILLE
Place des Terreaux LYON R. d'Algérie, r. Constantine
PRIX FIXE Maison de confiance vendant le meilleur marché TEL. 25-43
JEUX - JOUETS - PAPETERIE - LAMPISTERIE - PARFUMERIE - AMEUBLEMENT
LITERIE - COUTELLERIE - CHAUSSURES - ARTICLES de MÉNAGE - BROSSERIE - VANNERIE
PORCELAINE - MAROQUINERIE - BONNETERIE - BLANC - ARTICLES de VOYAGE
ENTRÉE LIBRE — Livraisons à domicile — ENTRÉE LIBRE

FABRIQUE DE COURONNES
DES
GALERIES MORTUAIRES
13 et 15, Rue Paul Chenavard, 13 et 15
LE PLUS GRAND CHOIX
LE MEILLEUR MARCHÉ
Tout est marqué en chiffres connus
MAISON DE CONFIANCE

DIVORCES

Etude de Me A. PEIRON, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Lyon et y demeurant, rue d'Algérie, 19.

Divorce

D'un jugement rendu par défaut par la première Chambre du Tribunal civil de Lyon le huit mai mil neuf cent douze, ledit jugement dûment enregistré, expédié en forme exécutoire et signifié.

Entre :

Madame Marie-Philomène-Elisa FARRE, épouse de Monsieur Joseph POURCHET, ladite dame domiciliée de droit avec son mari, mais autorisée à résider et résidant en fait à Monthieux, Saint-Etienne (Loire), assistée judiciairement par décision du bureau de Lyon du dix janvier mil neuf cent douze.

Demanderesse comparant par Me PEIRON, avoué,

D'une part ;

Et :

Monsieur Joseph POURCHET, demeurant ci-devant à Lyon, montée Saint-Sébastien, n° 9, et actuellement sans domicile ni résidence connus.

Défendeur défaillant faute de constitution d'avoué.

D'autre part ;

Il appert :

Que le divorce a été prononcé entre les époux POURCHET-FARRE, au profit de l'épouse et aux torts et griefs de l'époux, et que Monsieur le Président de la Chambre des notaires de Lyon a été commis pour faire procéder, par tel notaire qu'il désignera à cet effet, à la liquidation des droits des parties.

La présente insertion faite conformément à l'article 247 du Code civil.

Pour extrait :
Signé : A. PEIRON.

Etude de Me MICOLIER, avoué à Lyon, 10, rue de la Barre.

Divorce

D'un jugement rendu par défaut par la Chambre du Conseil du Tribunal civil de première instance de Lyon, le quinze février mil neuf cent douze, enregistré, expédié et signifié.

Entre :

Monsieur Charles MEDAILLE, demeurant à Lyon, 5, rue Diderot,

Assisté judiciairement suivant décision du bureau de Lyon du dix-neuf juillet mil neuf cent douze,

Demandeur comparant par Me MICOLIER,

D'une part ;

Et :

Madame Marie-Mélanie BOULÉGUE, épouse de Monsieur Charles MÉDAILLE, demeurant à Lyon, 46, rue de la Quarantaine,

Défenderesse défaillante faute de constitution d'avoué,

D'autre part ;

Le divorce a été prononcé entre les époux aux torts et griefs de la femme.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal en date du vingt-neuf juin mil neuf cent douze et en conformité de l'article 247 du Code de procédure civile.

Pour extrait :
MICOLIER.

Etude de Me PH. VERZIER, avoué à Lyon, place des Cordeliers, 1.

Conversion de séparation de corps en divorce

D'un jugement par défaut rendu par la Chambre du Conseil du Tribunal civil de première instance de Lyon le vingt-trois mai mil neuf cent douze, enregistré et expédié.

Entre :

Madame Marguerite PRIMA, épouse séparée de corps et de biens de Monsieur Henri-Michel BRAVARD, demeurant ci-devant à Toulouse, rue Saint-Rome, 1, et actuellement à Mercus-Garrabet (Ariège).

Demanderesse comparant par Me VERZIER, avoué.

Et :

Monsieur Henri-Michel BRAVARD, demeurant ci-devant à Villeurbanne rue des Charpennes, 5, et actuellement sans domicile ni résidence connus en France,

Défendeur défaillant faute de constitution d'avoué.

Il appert :

Que la séparation de corps existant entre les époux PRIMA-BRAVARD, a été convertie en divorce, aux torts et griefs du mari, et au profit de la femme,

La présente insertion est faite en vertu : 1° D'une ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal civil de Lyon le quatre juillet mil neuf cent douze ; 2° en vertu de l'article 247 du Code civil.

Pour extrait :
Signé : VERZIER.

Etude de Me BERTHOUD, avoué près le Tribunal civil de Lyon, demeurant en cette ville, rue de la République, 71.

Divorce

D'un jugement de défaut rendu par la première Chambre du Tribunal civil de Lyon le premier mai mil neuf cent douze, expédié et enregistré.

Entre :

Madame Amélie BOITIAS, épouse de Monsieur Elysée GARNIER, résidant chez sa mère, rue Thiollière, n° 6, à Saint-Etienne, assistée judiciairement par décision du trente novembre mil neuf cent dix.

Demanderesse comparant par Me BERTHOUD, avoué,

D'une part ;

Et :

Monsieur Elysée GARNIER, son mari, teinturier, demeurant ci-devant chez Monsieur Pilardi, cours Lafayette, 293, à Lyon, actuellement sans domicile connu.

Défendeur défaillant faute de constitution d'avoué,

D'autre part ;

Il appert :

Que le divorce a été prononcé entre les époux BOITIAS-GARNIER, au profit de la femme et aux torts et griefs du mari, avec toutes ses conséquences légales notamment la dissolution de la communauté légale ayant existé entre eux.

Article 247 du Code civil.

Pour extrait :
Signé : BERTHOUD.

Etude de Me L. ROLLET, avoué près le Tribunal civil de Lyon, y demeurant, rue Tupin, n° 34.

Divorce

D'un jugement rendu par défaut faute de comparaître par la première Chambre du Tribunal civil de Lyon, en son audience publique du quinze mai mil neuf cent douze, enregistré, expédié en due forme exécutoire et signifié à partie.

Entre :

Madame Marie-Louise PIZZETTA, épouse de Monsieur Louis-Jean-Baptiste ROUSSET, domiciliée de droit avec ce dernier, et autorisée à résider à Lyon, rue de la Part-Dieu, 5,

Demanderesse comparant par Me L. ROLLET, avoué.

D'une part ;

Et :

Monsieur Louis-Jean-Baptiste ROUSSET, docteur en droit, domicilié à Lyon, rue de la Part-Dieu, 5,

Défendeur défaillant faute de constitution d'avoué,

D'autre part ;

Il appert :

Que le divorce a été prononcé avec toutes ses conséquences légales, entre les époux Louis ROUSSET et Louise PIZZETTA, au profit de la femme et aux torts et griefs du mari.

Et que Me BRAC DE LA PERRIÈRE, notaire à Lyon, a été commis pour procéder à la liquidation de la communauté de biens réduite aux acquêts ayant existé entre les époux ROUSSET, et de leurs reprises respectives.

Me L. ROLLET, avoué, a occupé dans l'instance pour Madame ROUSSET, née PIZZETTA.

La présente insertion est faite en conformité de l'article 247 du Code civil, et en vertu d'une ordonnance rendue sur requête par M. le Président du Tribunal civil de Lyon, le cinq juillet mil neuf cent douze.

Pour extrait :
Signé : L. ROLLET.

Etude de Me Cl. TRÉVOUX, avoué près le Tribunal civil de Lyon, y demeurant, 4, place des Jacobins.

Divorce

D'un jugement rendu par défaut par la première Chambre du Tribunal civil de Lyon le douze juin mil neuf cent douze,

Entre :

Madame GAULIN, née Marie CARDON, demeurant à Lyon, 84, route de Genas.

« Assistée judiciairement par décision du bureau de Lyon du vingt-quatre janvier mil neuf cent douze. »

Demanderesse comparant par Me TRÉVOUX, avoué,

D'une part ;

Et :

Monsieur Jean-Claude GAULIN, sans domicile ni résidence connus en France.

Défendeur défaillant faute de constitution d'avoué,

D'autre part ;

Il appert :

Que le divorce a été prononcé entre les époux Gaulin-Cardon, au profit de la femme et aux torts et griefs du mari.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance enregistrée rendue sur requête par Monsieur le Président du Tribunal civil de Lyon, en conformité de l'article 247 du Code civil.

Pour extrait :
Signé : TRÉVOUX.

Etude de Me Cl. TRÉVOUX, avoué près le Tribunal civil de Lyon, y demeurant, 4, place des Jacobins.

Divorce

D'un jugement rendu par défaut par la première Chambre du Tribunal civil de Lyon le vingt-neuf mai mil neuf cent douze, enregistré, expédié et signifié.

Entre :

Madame GOURDIN, née Augustine CARBONNELLE, demeurant à Lyon, Grande rue de la Guillotière, n° 150.

« Assistée judiciairement par décision du bureau de Lyon du vingt-huit juin mil neuf cent onze. »

Demanderesse comparant par Me TRÉVOUX, avoué,

D'une part ;

Et :

Monsieur Charles GOURDIN, sans domicile ni résidence connus en France.

Défendeur défaillant faute de constitution d'avoué,

D'autre part ;

Il appert :

Que le divorce a été prononcé entre les époux GOURDIN-CARBONNELLE, au profit de la femme et aux torts et griefs du mari.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance enregistrée, rendue sur requête par Monsieur le Président du Tribunal civil, conformément aux dispositions de l'article 247 du Code civil.

Pour extrait :
Signé : TRÉVOUX.

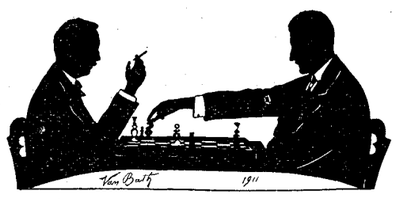

PARTIE N° 34

GIUOCO — PIANO

Partie jouée en 1905 entre les Cercles de Lyon et de Montpellier.

Blancs MONTPELLIER	*Noirs* LYON
1. P 4 R	P 4 R
2. C 3 FR	C 3 FR
3. F 4 FD	F 4 FD
4. P 3 FD	C 3 FR
5. P 4 D	P×P
6. P×P	F 5 CD+
7. F 2 D	F×F+
8. C×F	P 4 D
9. P×P	C×P

Jusque là cette partie est exactement pareille à celle de Mongredien-Andersen publées dans notre numéro du 31 mai courant.

10. D 3 CD	CD 2 R
11. Roque.	Roque.
12. TR 1 R	P 3 FD
13. P 4 TD	D 3 CD
14. D 3 TD	F 3 R
15. TD 1 FD	P 4 TD

Il semble bien que les derniers coups des Blancs soient sans vigueur, car les Noirs sont maintenant en bonne défense.

16. F×C	C×F

Le dernier coup des Blancs comme les précédents n'indique pas une idée bien suivie dans l'attaque.

17. CD 4 R	TD 1 D
18. CD 5 CR	F 4 FR

Ce dernier coup des Noirs est joué avec intention pour attirer les 2 Cavaliers blancs en dehors du jeu, stratagème qui réussit.

19. CR 4 TR	F 1 FD
20. C (de 5 C) 3 FR	D 5 CD
21. D 1 TD ?	P 3 FR

Menaçant de gagner un Cavalier ou un Pion.

22. D 1 CD	D×P (5 TD)
23. C 5 FR	D 5 CD
24. C 3 R	F 3 R
25. C 4 FD ?	C 5 FR

Les coups faibles des Blancs ont pour résultat de laisser prendre l'attaque aux Noirs.

26. C 3 R	D 4 CD
27. D 4 R	P 4 CR
28. T 5 FD	D 6 D
29. C 2 FD	F 4 D !
30. D 3 R	F×C
31. P×F	D 3 CR

Se portant de suite sur le côté faible des blancs.

32. D 3 CD+	R 1 T

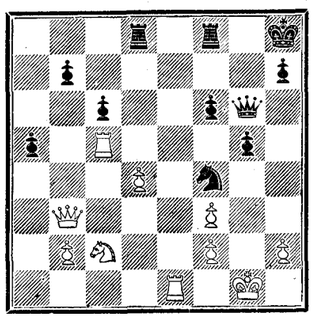

Position après le 32e coup des noirs

33. T 4 R	P 5 TD ?

Ceci est un temps perdu qui au lieu d'éloigner la dame blanche la ramène dans le jeu, il fallait jouer 33. P 5 CR, qui donne aux noirs un bon jeu.

34. D 3 R	D 3 TR
35. C 1 R	T 1 CR
36. T 7 R	D 6 TR
37. D 4 R	P 5 CR

Un peu tard !

38. T×P+	D×T
39. D×C	P×P+ découverte
40. R 1 T	T 3 CR
41. C×P	D 6 T
42. D 4 T+	D×D
43. C×D	T 4 CR
44. T 1 FD	T 4 CD
45. T 4 FD	T×P (7 CD)
46. T×P (4 TD)	T 1 CR

Les blancs abandonnent.

(*Notes de M. Lavoipierre.*)

PROBLEME N° 34 (3 points)

WINTER WOOD

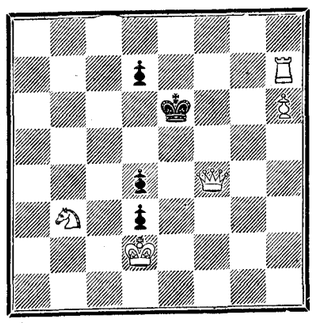

Mat en trois coups

SOLUTION DU PROBLEME N° 32

1. P 8 C fait C	P 4 C
2. C 7 R	R×C
3. C 6 F mat.	

Solutions justes : Mme Miette, MM. H. Callard, Girardot, Lipski, Mouterde, Ogier, Planès, Goujard.

AUX DÉBUTANTS

— (SUITE) —

PARTIES DE LA DAME

Les parties commençant par P D sont appelées *parties fermées* parce que ce premier coup dégage moins les pièces que PR avancé de deux pas.

Elles sont peu nombreuses.

1° 1. P 4 D, si les noirs répondent P 4 FR l'on a alors la *Partie hollandaise* ou *Défense Stein*, partie très forte, qui empêche les blancs de se constituer un centre et permet assez rapidement aux noirs le petit Roque après la sortie du C et du F du Roi.

2° 1. P 4 D	P 4 D

C'est la *Partie du PD* qui donne lieu à des parties peu vives ; en voici les quatre premiers coups.

2. P 3 R	P 3 R
3. P 4 FD	P 4 FD
4. C 3 FR	C 3 FR

3° 1. P 4 D	P 4 D
2. P 4 FD	

Ici les noirs peuvent ne pas prendre ce P; dans ce cas c'est le *Gambit de la D refusé* qui est peut-être le meilleur.

. . .	P 3 R
3. C 3 FD	C 3 FR
4. P 3 R ou F 5 CR ou F 4 FR.	

4° 1. P 4 D	P 4 D
2. P 4 FD	P×P

C'est le *Gambit de la Dame accepté*, ce qui peut parfaitement se jouer à la condition de ne pas s'osbtiner à la défense ultérieure de ce pion.

3. P 3 R ou C 3 FD ou C 3 FR.	

EN PASSANT.

Nota. — Prière d'envoyer les solutions et toutes correspondances à En. Passant, Académie de Billard et d'Echecs, 31, rue de la Martinière, à Lyon.

Succès !!!

LES PREMIERS FASCICULES DU

PORTFOLIO

du Tour du Monde

ont obtenu un succès inespéré

TOUT LE MONDE

veut posséder ces **Superbes Photographies** qui, rollées et encadrées séparément, peuvent avantageusement remplacer, dans un salon, les tableaux les plus jolis, les peintures les plus belles, ou dont l'ensemble peut offrir

L'ALBUM le PLUS RICHE que l'on puisse rêver

Le chiffre **ENORME de demandes** qui sont parvenues et parviennent encore tous les jours a épuisé le premier tirage.

DÉPÊCHEZ-VOUS D'ACHETER LES PREMIERS FASCICULES

Le 15e Fascicule est en vente actuellement

Le 16e paraitra SAMEDI 13 Juillet

SOMMAIRE DU 16e FASCICULE :

PARIS. — Boul. des Italiens, théâtre Vaudeville.
ALGÉRIE. — LAGHOUAT.— L'Oasis, quart. français
ALGÉRIE. — LAGHOUAT. — Quartier de l'Oasis.
POLE SUD. — La découverte du Pôle Sud.
ITALIE. — VENISE. — Entrée du Grand Canal.
TONKIN. — THO. — Village.
ALLEMAGNE. — FRANCFORT. — Le Roenserberg.
FRANCE. — Château de La Caze-sur-Tarn.
SUISSE. — Un chalet sur le lac des 4-Cantons.
CHILI. — SANTIAGO. — Vue générale.
ESPAGNE. — CORDOUE. — Tour de la Cathédrale.
ESPAGNE. — CORDOUE.— Chœur de la Cathédrale
BAVIÈRE. — NUREMBERG. — Place du Marché.
CHINE. — SHANG-HAI. — Un café.
HOLLANDE. — ROTTERDAM. — Le Leovenhaven.
RUSSIE. — ST-PÉTERSBOURG. — Hôtel de Ville.

EN VENTE PARTOUT 0 fr. 60

Le 16e Fascicule est en vente actuellement

Echos des Spectacles

OLYMPIA MUSIC-HALL. — Il est heureux de constater que dans ce vaste et luxueux music-hall estival de l'avenue Duquesne, qui est un établissement incomparable n'ayant pas son rival en province, que plus on contemple la sémillante revue de l'Olympia, davantage on éprouve le désir de revoir ce prodigieux spectacle qui est bien au-dessus de la banalité des œuvres similaires jouées jadis à Lyon. Avec *LA REVUE JOLIE*, c'est du joyeux esprit français qui se donne libre cours dans de nombreuses scènes divertissantes parsemées de couplets de bonne venue, le tout pris sur la récente actualité, et ce sont des instants de grosse hilarité à ces allusions bien frondeuses, surtout que d'amusants comiques dans leurs multiples personnages contribuent dans une large part à provoquer la gaîté générale. Et quelle profonde admiration ne ressent-on pas en voyant ces grandioses apothéoses dans lesquelles évoluent de gracieux ensembles féminins parés de costumes de toute beauté, qu'encadrent de superbes décors, et l'enthousiasme est à son comble quand surviennent ces féeriques apothéoses : *Le pays des mousmées* où, sur une musique très jolie, se déroule *Rêve d'opium*, *Le Triomphe de l'Or*, avec les bijoux précieux personnifiés par de jolies artistes fait sensation tous les soirs : l'*Entente cordiale*, où fraternisent les soldats anglais, russes et français, et devant l'emballement d'un public électrisé défile la grandiose retraite de la *Triple Entente*, comportant 50 gracieuses artistes parées de costumes étincelants. Il faut donc conclure que *La REVUE JOLIE* est et sera le triomphal succès de la saison estivale et qu'on se rappelle qu'étant donné son importance, elle commence à huit heures et quart.

Dimanche, grande matinée, ainsi que jeudi 17 courant, à prix réduits.

PRINTANIA-CONCERT (Etablissement Ch. Dupuis, Croix-Rousse). — Aujourd'hui vendredi, soirée de gala. Spectacle entièrement renouvelé ; neuf débuts, dont Mansuelle, l'enfant gâté des lyonnais. — Dimanche et lundi, fête nationale, matinée à deux heures et demie.

CINEMA PATHE-GROLEE. — Tous les jours, matinée enfantile de deux heures et demie à trois heures et demie. Deux grandes séances à trois heures et demie et à cinq heures. Entrée permanente ; soirée de huit heures et demie à onze heures.

ÉCOLE DE

Culture Physique

10, Place Bellecour, LYON

Méthode scientifique du Professeur Aug. CLAUSE

— SANTÉ - FORCE —

et BEAUTÉ PLASTIQUE

Augmentation du tour de poitrine, de la capacité pulmonaire et de la taille

DIMINUTION DE L'OBÉSITÉ

Leçons d'anatomie et de physiologie pratiques

PUBLICATIONS LYONNAISES

REVUE D'HISTOIRE DE LYON, sommaire du fascicule IV (juillet-août) :

A. Coville : Une visite de l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon en 1503. — Eug. Vial : Jean Cleberger, marchand et banquier. — Louis Caillet : Le dénouement de l'affaire des quatre coursiers du Prince d'Orange.

Bibliographie. — Chanoine Vanel : L'Archevêché. — Angel Marvaud : Le Portugal et ses colonies. — Louis Caillet : Devis du mausolée des archevêques de Vienne, Armand de Montmorin et Henri de La Tour d'Auvergne, élevé en 1747 à la cathédrale de Vienne. — Louis Caillet : Curiosités bourbonnaises, les ducs de Bourbonnais et la ville de Lyon. — Jean Vallas : Les Lyonnais dignes de mémoire, I. La véritable histoire de Françoise Journet, chanteuse d'opéra (1675-1722) ; II. J.-B. Prin et son mémoire sur la trompette marine (1742).

BIBLIOGRAPHIE

Sommaire du numéro de LA REVUE HEBDOMADAIRE du 29 juin.

Partie littéraire. — Ch. Morizot-Thibault, de l'Institut : Les Tribunaux pour enfants en France. — Hugues Le Roux : La Culture de la force et la jeunesse d'aujourd'hui. — Pierre Lasserre : Le Crime de Biodos (IX) (*fin*). — Dom L. Pastourel : Le Voyage en Grèce de Charles Demange. — Germain Lefèvre-Pontalis : Le Domaine de Jean-Jacques. — François Le Grix : Les Livres.

Les Miettes de la vie. — Les Revues étrangères. — Les Faits et les Idées au jour le jour. — La Vie mondaine. — La Vie médicale. — L'Art décoratif. — La Vie pratique. — Chronique agricole, sportive et financière.

Partie illustrée. — Jean-Jacques Rousseau; Les Morts ; Le Premier Congrès de la langue française en Amérique ; L'Art décoratif; Actualité ; La Réforme électorale ; Collision d'aéroplanes ; Un Record ; Les Manifestations patriotiques.

L'*Instantané*, partie illustrée de *la Revue hebdomadaire*, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

CHEMINS DE FER P.-L.-M.

A l'occasion du 14 Juillet, la Compagnie mettra en marche un train spécial en troisième classe seulement, à prix très réduits, de *Lyon-Perrache à Paris par St-Etienne*. Départ de Lyon-Perrache le 12 juillet, à 18 h. 10 ; arrivée à Paris le 13 juillet à 5 h. 58.

Nombre de places limité.

Les voyageurs partant des gares non desservies par le train spécial ont la faculté d'aller rejoindre celui-ci par les trains omnibus du service ordinaire.

Retour au gré des voyageurs, à dater du 17 juillet jusqu'au 22 juillet inclus, par tous les trains omnibus et par les express 865 et 923 partant respectivement de Paris à 20 h. 15 et 22 h. 10.

Les voyageurs qui, à l'aller, auront pris à Lyon-Perrache le train spécial, pourront, au retour, utiliser les trains express 51 et 53 partant respectivement de Paris à 7 h. 10 et 11 h. 40.

Les voyageurs n'auront droit à aucune franchise de bagages. Les enfants de 3 ans et au-dessus paieront le même prix qu'une personne adulte.

***

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET. — La Fête Nationale du 14 Juillet donne lieu, chaque année, à de nombreux déplacements sur le réseau P.-L.-M., si remarquable par les belles régions qu'il dessert.

Les voyageurs apprendront avec plaisir qu'à l'occasion de cette fête les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 4 juillet 1912 seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 18 juillet, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

***

STATIONS THERMALES DESSERVIES PAR LE RÉSEAU P.-L.-M. : Aix-les-Bains, Besançon (Mouillère), Châtelguyon (Riom), Evian-les-Bains, Fumades-les-Bains (St-Julien-les-Fumades), Genève, Menthon (Lac d'Annecy), Royat, Thonon-les-Bains, Uriage (Grenoble), Vals, Vichy, etc...

Billets d'aller et retour collectifs (de famille), 1re, 2e et 3e classes, valables 33 jours, avec faculté de prolongation, délivrée, du 1er mai au 15 octobre, dans toutes les gares du réseau P.-L.-M. aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble. — Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.

Prix : Les deux premières personnes paient le tarif général, la 3e personne bénéficie d'une réduction de 50 %, la 4e et les suivantes d'une réduction de 75 %. Arrêts facultatifs aux gares de l'itinéraire. Demander les billets individuels ou collectifs) quatre jours à l'avance à la gare de départ.

NOTA. — Il peut être délivré à un ou plusieurs des voyageurs inscrits sur un billet collectif de stations thermales et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle le titulaire sera admis à voyager isolément (sans arrêt) à moitié prix du tarif général, pendant la durée de la villégiature de la famille entre le point de départ et le lieu de destination mentionné sur le billet collectif.

***

CARTES D'EXCURSIONS (1re, 2e et 3e classes. Individuelles ou de famille) dans le Dauphiné, la Savoie, le Jura, l'Auvergne et les Cévennes. — Emission dans toutes les gares du réseau, du 15 juin au 15 septembre Ces cartes donnent droit à :

La libre circulation pendant 15 ou 30 jours sur les lignes de la zone choisie;

Un voyage aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre le point de départ et l'une quelconque des gares du périmètre de la zone. Si ce voyage dépasse 300 kilomètres, les prix sont augmentés pour chaque kilomètre en plus de : 0 fr. 065 en 1re classe, 0 fr. 045 en 2e classe, 0 fr. 03 en 3e classe.

Les cartes de famille comportent les réductions suivantes sur les prix des cartes individuelles : 2e carte : 0 %; 3e carte : 20 %; 4e carte : 30 %; 5e carte : 40 %; 6e carte et les suivantes : 50 %.

La demande de cartes doit être faite sur un formulaire (délivré dans les gares) et être adressée, avec un portrait photographié de chacun des titulaires, à Paris : 6 heures avant le départ du train, 3 jours à l'avance dans les autres gares.

Le LYON UNIVERSITAIRE insérera volontiers toutes communications relatives aux œuvres scolaires, postscolaires, universités populaires, petites "A", etc. Il donnera en un mot la plus large hospitalité à toutes les œuvres qui se proposent d'élever le niveau moral et intellectuel de l'ouvrier.

Les Annonces sont reçues au Bureau du journal, 3, rue Stella.

UN PROGRÈS REEL

Le savoir, l'intelligence et l'activité peuvent se transformer en capital, par l'assurance sur la vie ; aussi cette forme merveilleuse d'Epargne se propage-t-elle très rapidement de nos jours.

Ce qui importe, c'est de rechercher la Compagnie qui offre **le maximum d'avantages,** puisque la nouvelle loi de contrôle les met toutes sur le même rang au point de vue de la sécurité.

LA MONDIALE, administrée par les Notabilités Financières et Industrielles du Nord, donne l'assurance au meilleur marché (tarif minimum imposé par le Ministère du Travail) et répartit en outre à ses assurés la totalité de ses bénéfices (11 % de la prime depuis sa fondation).

Elle donne, en outre, la police la plus claire et la plus libérale.

Pour tous renseignements, écrire ou s'adresser :

A. M. H. DE LA GRANDVILLE, directeur, 70, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

Microbes et Terrain. — La médecine moderne a multiplié les laboratoires ; chaque jour on vante des nouveaux antiseptiques. Le nombre des maladies ne diminue pas et la contagion morbide n'en exerce pas moins ses ravages ! Ne pourrait-on pas, au lieu de toujours chercher à tuer ces microbes qui sont les compagnons indispensables de l'homme, envisager l'autre face du problème, assainir le terrain humain ? C'est ce rôle que joue ce nouveau purgatif la Ricinopalmine Lagoutte, qui évacue, qui assainit sans causer ni coliques, ni sensations de faiblesse. M. Lagoutte en donnant au Corps Médical la Ricinopalmine a voulu corriger les défauts de l'huile de Ricin et en a fait un purgatif idéal parce qu'il est agréable à prendre, jamais irritant ni toxique. Les enfants et les femmes acceptent donc volontiers la Ricinopalmine Lagoutte. — En vente dans toutes les pharmacies.

VILLAS HYGIÉNIQUES

A BON MARCHÉ

endroit le plus sain et le plus salubre près de Lyon, tramw. à 0.10. Villas depuis **3.800** *francs. Terrains depuis* **1 fr. 50**. *Eau, gaz, électricité*

S'adresser REYNARD

BRON-AVIATION

TÉLÉPHONE N° 2

POUR REMPLACER LES OPIACÉS. — Fort longtemps, les médecins par habitude, ou ne connaissant aucune autre préparation équivalente, ont prescrit les opiacés pour amener la sédation dans les maladies. Mais ils ont une action incertaine ; ils masquent les symptômes. Nous prescrirons donc à leur place contre toutes les douleurs en général, contre les migraines, névralgies, sciatiques, les rhumatismes, les grippes et toutes manifestations douloureuses des maladies aiguës, angines, etc., les **CACHETS RONZIÈRE.**

L'expérience a démontré leur efficacité après dix minutes d'absorption, la durée de leurs effets, leur innocuité absolue pour femmes et enfants.

En donnant leur formule chimique et en les désignant par son nom, leur préparateur a voulu assurer les médecins et les malades qu'il leur livrait un produit sérieux et efficace.

CACHETS RONZIÈRE, 0 fr. 20 le cachet ; 2 fr. la boîte. Toutes les pharmacies et en gros **PHARMACIE UNIVERSELLE,** rue de la Bourse, 51, Lyon.

II. Dr R. T.

Le propriétaire-gérant : Paul MALOT.

Imp. WALTENER et Cie, 3, rue Stella, Lyon.

FARINES POUR RÉGIMES

Diabète, dyspepsie, entérites, etc.

PAINS ET PATES AU GLUTEN

Légumes secs toujours renouvelés

H. LENOIR

12, Place de la Miséricorde, **LYON**

INSTALLATIONS DE SALLES DE BAINS

Appareils Sanitaires

Plomberie pour Gaz et Eau

Fritsch MARTIN

8, Rue du Garet, 8 et Petite Rue Pizay, 3 ✠ LYON

CHAUSSURES ROUSSON

35, rue Victor-Hugo, 35

LYON

FORMES AMÉRICAINES et FRANÇAISES

TOUS LES GENRES

Luxe - Fatigue - Grand choix - Tous les prix

SPÉCIALITÉ DE COUSU MAIN

Modèles spéciaux pour uniforme

Remise à MM. les Officiers

Etablissement fondé en 1840, ouvert à tous les Docteurs

MAISON de CONVALESCENCE et de SANTÉ

Villa des Roses

62, Route de Francheville

Téléphone N° 41-60 — *Saint-Irénée, LYON*

Grands Parcs avec Pavillons d'Isolement pour le traitement des **Maladies Nerveuses** et de la **Neurasthénie.**

SOINS SPÉCIAUX POUR PERSONNES AGÉES

Convalescence — Cure de Régime — Hydrothérapie

ASSUREZ - VOUS

CONTRE

LES ACCIDENTS

A LA

Préservatrice

— LYON —

9, Rue de la République

TÉLÉPHONE 13-30

Les numéros portant le millésime d'une année précédente sont vendus UN FRANC.

Hors Concours — PARIS 1900 — LONDRES 1908

DEMANDEZ PARTOUT LE SUC SIMON

Liqueur Select Très Digestive

DÉLICIEUSE A L'EAU GLACÉE

MANUFACTURE D'ARTICLES DE VOYAGE

P. BOSCHETTI

LYON - 10, Rue Bellecordière - LYON

SPÉCIALITÉ DE MALLE AUTO Boîte Ronde à Pneu

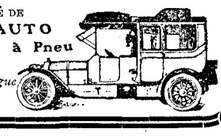

Envoi de Catalogue Franco

ARTICLES POUR TOUS SPORTS

A. TUNMER & Co

13, Rue de la Charité, LYON

Patins à roulettes, Football

ET SPORTS D'HIVER

CATALOGUE GRATUIT ET FRANCO

HIPPOSARCINE ROY

Suc musculaire intégral exprimé à froid, le plus riche en azote Glycogène, hémoglobine, phosphates et fer. Une cuillerée à bouche contient tous les principes actifs de 125 gr. de viande crue

Spécifique des tuberculoses, de l'anémie, de tout état de consomption, d'affaiblissement Précieux dans les périodes de croissance, de grossesse, d'allaitement

SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Vente en Gros : GIVAUDAN, LA VIROTTE & Cie, 8, Quai des Etroits, LYON

ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE A MM. LES DOCTEURS

RHUMATISMES & NÉVRALGIES et toutes les Maladies Arthritiques et Névralgiques

Sciatique, Goutte, Gravelle, Coliques hépatiques et néphrétiques, Lumbago, Maux de reins Migraines, Crampes, Neurasthénie *sont guéris radicalement et en peu de jours par les*

CACHETS DE L'HERMITE

Le plus puissant Antirhumatismal et Antinévralgique connu

AUCUN RÉGIME — JAMAIS D'INSUCCÈS

Les Cachets de l'Hermite sont un composé de plantes dépuratives, qui renouvellent le sang en le débarrassant de toutes ses impuretés : urates, acide urique et de tout germe de maladie.— Ils sont également un calmant et un reconstituant des nerfs.

La boîte de 20 Cachets : 3.50 (franco contre mandat-poste)

Dépôt général : Pharmacie F. LÉVIGNE, 6, place Sathonay, Lyon

et dans toutes les bonnes pharmacies. Si vous ne trouvez pas ce produit chez votre pharmacien, adressez-vous directement ou priez-le de vous le faire venir.

MAISON SPÉCIALE DES PRODUITS POUR

Régimes Alimentaires

Aimé SUTY, Directeur

LYON — 8, Rue de la République, 8 — LYON

La Maison se tient à la disposition de MM. les Médecins pour échantillons et littérature qui peuvent les intéresser

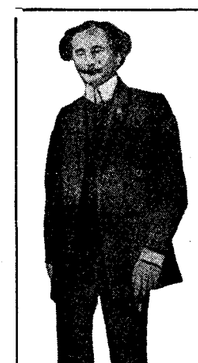

CHAUSSURES ORTHOPÉDIQUES

pour pieds difformes et jambes raccourcies

SYSTÈME NOUVEAU pour le REDRESSEMENT des PIEDS BOTS ET PARALYSIE

Semelles pour pieds plats

Faux pieds articulés

APPAREIL SIMULÉ POUR COXALGIE luxation et autres

A. DÉAGE

ORTHOPÉDISTE BREVETÉ S.G.D.G. FRANCE ET ÉTRANGER

FOURNISSEUR DES HÔPITAUX

16, Rue Bellecordière ✠ **LYON**

ANCIEN — NOUVEAU

PAPIERS PEINTS

SALUBRA-ÉMAIL *Spécialités pour installations hygiéniques de Cliniques, Salles d'opérations, etc.*

Maison A. ROLLET

J. PERRET neveu Successeur

LYON, 23, Rue Victor-Hugo, 23, LYON

Habillement et Equipement Militaires

F. SIBUET

Maison fondée en 1887

23, Place des Terreaux, 23

SPÉCIALITÉ POUR LE CORPS DE SANTÉ

GRAND CHOIX DE

Costumes Civils depuis **70** fr. le complet

Enregistré à Lyon, le 191

Pour légalisation de la signature de l'imprimeur,

Pour le Maire de la Ville de Lyon, l'Adjoint délégué,

Signature de l'imprimeur,